

Diagnostic Plomb Avant Travaux

Rapport Diagnostic Plomb Avant Travaux DPAT- CASERNE RANCOVAL LGT 43- 1 Etabli en un exemplaire original le 07/10/2021

Rappel du cadre réglementaire et normatif du diagnostic plomb avant travaux

Hors champ du Code de la Santé Publique.

Code du Travail, article L4121-2 : Principes généraux de prévention, Prévention du risque chimique et CMR.

Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants.

Arrêté du 19 Août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Arrêté du 19 Août 2011 relatif au diagnostic de risque d'intoxication par le plomb des peintures.

Norme NF X 46 031 d'Avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb.

Bien objet de la mission :

Lieu d'intervention	2 RUE HENRY RANCONVAL – LGT 43- 57000 METZ
Commanditaire	SAREMM
Propriétaire	SAREMM 48 PLACE MAZELLE 57000 METZ
Date de commande	06/08/2021
Date de visite	08/09/2021
Appareil(s) à fluorescence X	Modèle : Fondis FenX 800 N° Série : 2-0466 Nature : 109 Cd Date de chargement : 21/08/2019 Activité initiale : 850 MBq
Nature des travaux	Rénovation / Réhabilitation

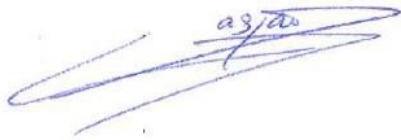
Conclusions :

⇒ Il a été repéré des matériaux et/ou des revêtements contenant du plomb.

- Sol, entrée
- Plinthes, entrée
- Goulotte, entrée
- Tableau, débarras
- Goulotte, débarras
- Faïences, cuisine
- Goulotte, cuisine
- Fenêtres, cuisine
- Sol, séjour
- Plinthes, séjour
- Encadrement, séjour
- Goulotte, séjour
- Fenêtres, séjour

- Volet, séjour
- Garde corps, balcon 2
- Encadrement, dégagement
- Sol, dégagement
- Plinthes, dégagement
- Sol, placard
- Plinthes, placard
- Fenêtre, chambre 1
- Fenêtre, chambre 2
- Goulotte , chambre 1
- Goulotte, chambre 2
- Faïences, SDB
- Fenêtre, SDB
- Volet, SDB

JORDAN GASPARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Gaspard', with a stylized flourish underneath.

Diagnostic Plomb Avant Travaux

Sommaire

1.	Objet du diagnostic plomb avant travaux	4
2.	Renseignements concernant la mission	4
2.1.	Auteur du diagnostic	4
2.2.	Organisme chargé de la mission	4
2.3.	Appareil à fluorescence X	4
2.4.	Laboratoire d'analyse (si prélèvement de revêtements)	5
2.5.	Bien objet de la mission	5
2.6.	Périmètre des travaux donné par le commanditaire	5
3.	Protocole de réalisation d'un diagnostic plomb avant travaux	6
3.1.	Identification du bien objet de la mission :	6
3.2.	Identification des locaux :	6
3.3.	Identification des zones :	6
3.4.	Identification des matériaux et revêtements :	6
3.5.	Identification des unités de diagnostic :	6
3.6.	Détermination de la concentration en plomb des revêtements :	7
4.	Résultats des mesures	8
5.	Description générale du bien	11
5.1.	Description générale	11
5.2.	Tableau récapitulatif des pièces	11
6.	Conclusion	12
6.1.	Conclusion du diagnostic	12
6.2.	Commentaires	12
7.	Annexes	13
7.1.	Croquis	13
7.2.	Attestation du fabricant de l'appareil à fluorescence X	14
7.3.	Notice d'information	15
7.4.	Attestation sur l'honneur	18
7.5.	Certificat de compétences	19
7.6.	Attestation d'assurance	20

Diagnostic Plomb Avant Travaux

1. Objet du diagnostic plomb avant travaux

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission.

L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux.

Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP), ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb (DRIP), qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

2. Renseignements concernant la mission

2.1. Auteur du diagnostic

Nom : JORDAN GASPARD

Email : energaire@energaire.fr

Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par QUALIXPERT 17 Rue Borrel 81100 CASTRES. Le N° du certificat est C2363 délivré le 25/01/2018 et expirant le 24/01/2023.

2.2. Organisme chargé de la mission

Raison Sociale : B.E. Energ'aire

Adresse : BA 128 – 3 Rue du Lieutenant-Colonel DAGNAUX
57685 AUGNY

Numéro SIRET : 52383974400076

Compagnie d'assurance : Compagnie : CIA ACTE I.A.R.D.
N° police : 2712373
Valide jusqu'au : 31/12/2021

2.3. Appareil à fluorescence X

Appareil à fluorescence X :	Modèle :	Fondis FenX 800
	N° Série :	2-0466
Source radioactive :	Nature :	109 Cd
	Date de chargement :	21/08/2019
	Activité initiale :	850 MBq

L'opérateur du constat dispose d'une attestation du fabricant de l'appareil indiquant la durée de vie maximale de la source. (cf. annexe) Pendant cette durée, l'appareil garantit que 95% des résultats de mesures réalisées sur un échantillon standardisé de concentration voisine de 1 mg/cm², sont comprises dans un intervalle : valeur cible – 0,1 mg/cm² ; valeur cible + 0,1 mg/cm²

En début et fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil, la justesse de l'appareil est vérifiée par la mesure d'une concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil (1 mg/cm²).

Mesures de test	Ref. Etalon	Mesure	Prise
	NIST SRM2573	1,0 mg/cm ²	En début de constat
	NIST SRM2573	1,0 mg/cm ²	En fin de constat

Diagnostic Plomb Avant Travaux

2.4. Laboratoire d'analyse (si prélèvement de revêtements)

Laboratoire : ITGA Saint-Etienne
Adresse : Technopole – Le Polygone
46 rue de la Télématic
42950 Saint-Etienne Cedex 9
Méthode d'analyse :

2.5. Bien objet de la mission

Type de bâtiment : Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation
Numéro (indice) : DPAT- CASERNE RANCOVAL LGT 43- 1
Adresse complète : 2 RUE HENRY DE RANCOVAL
57000 METZ
Références cadastrales : Section :16 01 - Parcelle : 66
Croquis : Cf. annexes

Locaux	
Visités	ENTREE/DEBARRAS/CUISINE/BALCON1/LOCAL/SEJOUR/BALCON 2 / DEGAGEMENT/PLACARD/CHAMBRE1/CHAMBRE2/WC/GT/SDB
Non visités	
Annexes non à usage courant	

2.6. Périmètre des travaux donné par le commanditaire

TRAVAUX DE RENOVATION DANS L'ENSEMBLE DU LOGEMENT

Diagnostic Plomb Avant Travaux

3. Protocole de réalisation d'un diagnostic plomb avant travaux

La méthodologie utilisée est basée sur l'annexe 1 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb et sur la norme NF X 46-030 « *Diagnostic plomb – Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb* ».

3.1. Identification du bien objet de la mission :

L'auteur du constat identifie, localise et décrit succinctement le bien, objet de la mission, ainsi que l'ensemble immobilier auquel il appartient. En cas d'ambiguïté, il réalise un croquis afin de situer le bien dans cet ensemble.

L'auteur du constat consigne les renseignements suivants, qu'il se fait préciser, ou à défaut, le motif pour lequel il n'en a pas connaissance :

- Dans le cas d'un repérage réalisé en parties privative, si celles-ci sont occupées ;
- Dans le cas où les parties privatives sont occupées, s'il y a des enfants mineurs dont des enfants de moins de six ans ;

3.2. Identification des locaux :

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc. Le local est désigné selon une appellation non équivoque et non susceptible d'évoluer dans le temps. Le nom d'usage peut s'avérer insuffisant.

L'auteur du constat effectue une visite exhaustive des locaux du bien objet de la mission. Il dresse la liste détaillée des locaux visités. Si des locaux n'ont pas été visités, il en dresse aussi la liste et précise les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été visités. Les locaux sont désignés selon une appellation non équivoque et non susceptible d'évoluer dans le temps. Il réalise un croquis de l'ensemble des locaux du bien objet de la mission, visités ou non, et reporte sur le croquis la désignation de chaque local.

3.3. Identification des zones :

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones qu'il identifie sur le croquis, auxquelles il attribue arbitrairement une lettre (A, B, C...) selon la convention décrite ci-dessous :

La zone d'accès au local est nommée « A » et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées « B », « C », « D », ... dans le sens des aiguilles d'une montre.

Ces zones correspondent généralement aux différentes faces du local.

3.4. Identification des matériaux et revêtements :

Les matériaux en plomb font l'objet du repérage par le diagnostiqueur par fluorescence X et/ou par constat visuel.

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction. Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anti-corrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb et sont à mesurer comme tous les autres revêtements contrairement à ce qui est indiqué pour la réalisation d'un CREP.

3.5. Identification des unités de diagnostic :

Dans chaque local, toutes les surfaces susceptibles d'avoir un revêtement contenant du plomb sont analysées ou incluses dans une unité de diagnostic à analyser, telle que définie à l'article 2 de l'arrêté sus-cité. Cela comprend aussi les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb (papier peint, toile de verre, moquette murale, etc.), car un matériau contenant du plomb peut exister en dessous.

Une Unité de Diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Pour chaque zone, l'auteur du constat dresse la liste des unités de diagnostic, **recouvertes ou non d'un revêtement, y compris celles manifestement récentes**. Il identifie chaque unité de diagnostic par un nom non ambigu. Lorsqu'il y a plusieurs unités de diagnostic de même type (porte, fenêtre...) dans une même zone, chacune d'elles est clairement identifiée et repérée sur le croquis.

L'auteur du constat identifie le substrat de l'unité de diagnostic par examen visuel et en fonction des caractéristiques physiques du matériau, et le revêtement apparent de l'unité de diagnostic. Par substrat, on entend un matériau sur lequel un revêtement est appliqué (plâtre, bois, brique, métal, etc.).

En application de l'article 2 de l'arrêté sus-cité, constituent des unités de diagnostic distinctes :

- les différents murs d'une même pièce ;
- des éléments de construction de substrats différents (tels qu'un pan de bois et le reste de la paroi murale à laquelle il appartient) ;
- les côtés extérieur et intérieur d'une porte ou d'une fenêtre ;
- des éléments situés dans des locaux différents, même contigus (tels que les 2 faces d'une porte car elles ont pu être peintes par des peintures différentes) ;
- une allège ou une embrasure et la paroi murale à laquelle elle appartient.

Diagnostic Plomb Avant Travaux

Si des habitudes locales de construction ou de mise en peinture sont connues, l'auteur du constat en tient compte pour une définition plus précise des unités de diagnostic.

Peut (peuvent) constituer une seule et même unité de diagnostic :

- l'ensemble des plinthes d'un même local ;
- une porte et son huisserie dans un même local ;
- une fenêtre et son huisserie dans un même local.

Une cage d'escalier est découpée en plusieurs locaux. Sont considérés comme locaux distincts :

- chaque palier ;
- chaque partie de cage d'escalier située entre deux paliers.

En vue d'assurer la cohérence de ce découpage, le hall d'entrée pourra être assimilé au palier du rez-de-chaussée. Dans un même « local » (partie de cage d'escalier), sont aussi considérés comme unités de diagnostic distinctes :

- l'ensemble des marches ;
- l'ensemble des contremarches ;
- l'ensemble des balustres ;
- le limon ;
- la crémaillère ;
- la main courante ;
- le plafond.

3.6. Détermination de la concentration en plomb des revêtements :

Dans chaque local, toutes les unités de diagnostic font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Les unités de diagnostic manifestement récentes ou dépourvues de revêtement (exemples : porte, fenêtre, plinthe, ...), font également l'objet de mesure.

Sur chaque unité de diagnostic, les mesures sont réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte. Les mesures sont réalisées sur une partie saine de l'unité de diagnostic.

Lorsque l'auteur du constat réalise, en application de l'article 4, un prélèvement pour analyse chimique, il réalise ce prélèvement sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement minimal de 0,5 g). L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières. Il est analysé en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble. La mise en œuvre de la norme NF X 46 031 d'avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb est réputée satisfaisante à cette exigence.

L'ensemble des mesures est récapitulé dans un tableau. En l'absence de mesures, la raison pour laquelle la mesure n'a pas été effectuée est indiquée dans le tableau.

Diagnostic Plomb Avant Travaux

4. Résultats des mesures

N° mesure	Local / Structure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Justification de l'absence de mesure / Observation
	ENTREE		SOL	CARRELAGE			0.34-0.31	
			PLINTHES	CARRELAGE			0.34-0.31	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE + CADRE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	PLATRE	PAPIER PEINT		0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			1.58	
	DEBARRAS		SOL	BOIS			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			PLINTHE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			TABLEAU	PVC			4.97	
			GOULOTTE	PVC			0.34-0.25	
	CUISINE		MUR	BETON	PAPIER PEINT		0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PAPIER PEINT		0 - 0	
			SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLAFOND	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FAÏENCE	CARRELAGE			0.12-0.11	
			PLINTHE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			0.33-0.1	
			LAMBRIS	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			9.88	
	BALCON 1		SOL	BETON			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			GARDE CORP	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			TABLETTE	ALU			0 - 0	
			CONDUIT	FONTE	PEINTURE		0 - 0	
	LOCAL		SOL	BETON			0 - 0	
			MUR	BETON			0 - 0	
			PLAFOND	BETON			0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	SEJOUR		SOL	CARRELAGE			0.34-0.31	
			PLINTHES	CARRELAGE			0.34-0.31	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0.21-0.18	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			1.52	
			FENETRE	PVC			11.35	

Diagnostic Plomb Avant Travaux

	SEJOUR		VOLET	PVC			1.42	
			COFFRET VOLET	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
	BALCON 2		SOL	BETON			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			GARDE CORP	METAL	PEINTURE		3.37	
			PLAFOND	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			TABLETTE	ALU			0 - 0	
	DEGAGEMENT		PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0.21-0.14	
			SOL	CARRELAGE			0.34-0.30	
			PLINTHE	CARRELAGE			0.34-0.30	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	PLATRE	PAPIER PEINT		0 - 0	
	PLACARD		SOL	CARRELAGE			0.34-0.31	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			PLINTHES	CARRELAGE			0.34-0.31	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	CHAMBRE 1		SOL	BOIS			0 - 0	
			PLINTHES	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			MUR	BETON	PAPIER PEINT		0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PAPIER PEINT		0 - 0	
			FENETRE	PVC			11.4	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			COFFRET VOLET	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			1.73	
	WC		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			MUR	BETON	PAPIER PEINT		0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PAPIER PEINT		0 - 0	
			PLAFOND	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			PLINTHES	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT	PVC			0 - 0	
	CHAMBRE 2		SOL	BOIS			0 - 0	
			PLINTHES	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			MUR	BETON	PAPIER PEINT		0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PAPIER PEINT		0 - 0	
			FENETRE	PVC			11.4	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			COFFRET VOLET	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			1.73	
	GT		PAROIS	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			MUR	PLATRE	PAPIER PEINT		0 - 0	
	SDB		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	

Diagnostic Plomb Avant Travaux

	SDB		MUR	BETON	PAPIER PEINT		0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PAPIER PEINT		0 - 0	
			FAÏENCE	CARRELAGE			0.65-0.64	
			PLAFOND	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TABLETTE	BOIS	VERNIS		0 - 0	
			FENETRE	PVC			5.23	
			VOLET	PVC			1.71	
			TUYAUX	PVC			0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	

Diagnostic Plomb Avant Travaux

5. Description générale du bien

5.1. Description générale

Logement 43 étage 9

5.2. Tableau récapitulatif des pièces

Nom	Descriptif	Schémas / photos
ENTREE		S.O.
DEBARRAS		S.O.
CUISINE		S.O.
BALCON 1		S.O.
LOCAL		S.O.
SEJOUR		S.O.
BALCON 2		S.O.
DEGAGEMENT		S.O.
PLACARD		S.O.
CHAMBRE1		S.O.
CHAMBRE 2		S.O.
WC		S.O.
Gt		S.O.
sdb		S.O.

Diagnostic Plomb Avant Travaux

6. Conclusion

6.1. Conclusion du diagnostic

⇒ Il a été repéré des matériaux et/ou des revêtements contenant du plomb.

- Sol, entrée
- Plinthes, entrée
- Goulotte, entrée
- Tableau, débarras
- Goulotte, débarras
- Faïences, cuisine
- Goulotte, cuisine
- Fenêtres, cuisine
- Sol, séjour
- Plinthes, séjour
- Encadrement, séjour
- Goulotte, séjour
- Fenêtres, séjour
- Volet, séjour
- Garde corps, balcon 2
- Encadrement, dégagement
- Sol, dégagement
- Plinthes, dégagement
- Sol, placard
- Plinthes, placard
- Fenêtre, chambre 1
- Fenêtre, chambre 2
- Goulotte, chambre 1
- Goulotte, chambre 2
- Faïences, SDB
- Fenêtre, SDB
- Volets, SDB

6.2. Commentaires

Néant

Fait à AUGNY, le 07/10/2021

Par : JORDAN GASPARD

SARL BE ENERG'AIRE

3 Rue LC Dagnaux

57685 AUGNY

Tél : 07 61 52 32 54

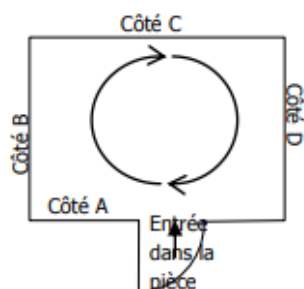
Mail : energaire@energaire.fr

RCS METZ - SIREN : 523 839 744

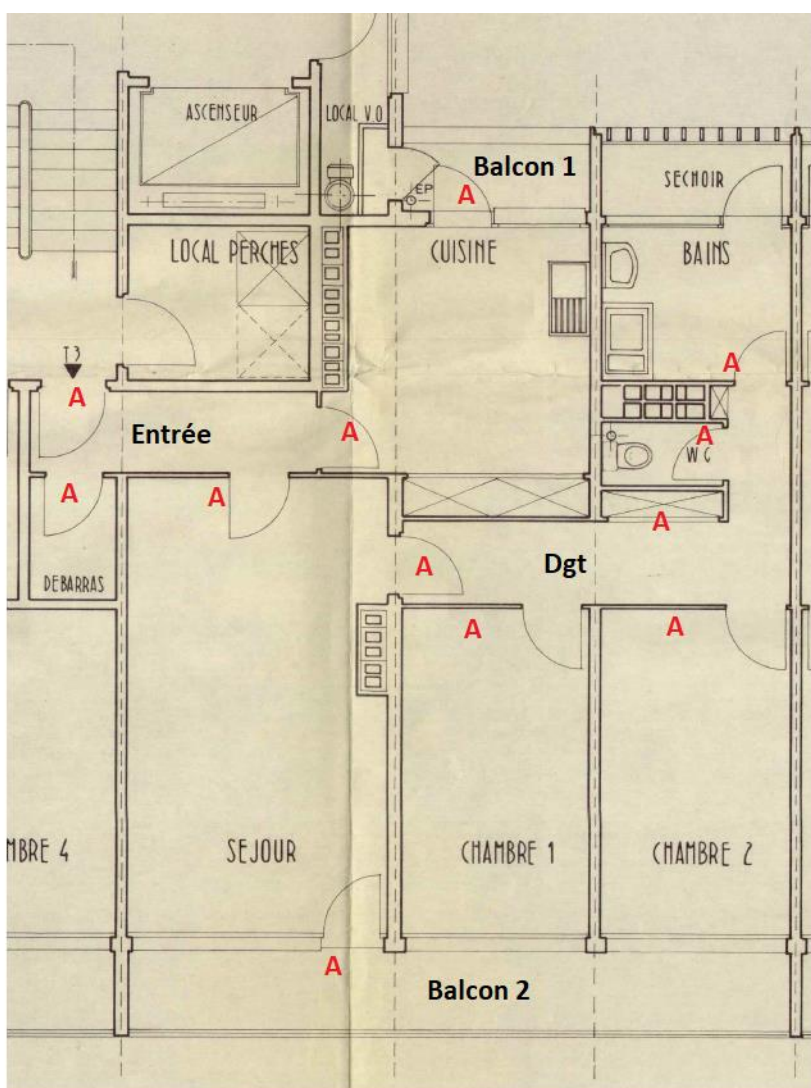


7. Annexes

7.1. Croquis



L'intérieur d'une pièce est repéré par les côtés (côté A, B, C, ...). La visite se fait dans le sens des aiguilles d'une montre, de gauche à droite, de bas en haut. Les ouvertures du côté sont repérées par leur numéro en commençant à gauche par l'élément 1 (porte 1, fenêtre 1, ...)



7.2. Attestation du fabricant de l'appareil à fluorescence X

Néant

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine-t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers

- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation/réhabilitation et démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenaillage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- des conseils dans le choix des protections,
- une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

CARSAT du Centre
www.carsat-centre.fr
Tél 02 38 81 50 00
prev@carsat-centre.fr



OPPBTP Centre
www.preventionbtp.fr
Tél 02 38 83 60 21
orleans@oppbtp.fr



RSI région Centre
www.rsi.fr/centre
Tél 08 20 20 96 26



Les coordonnées des services de santé au travail sont disponibles sur le site de la DIRECCTE Centre :

www.centre.direccte.gouv.fr/les-services-de-sante-au-travail-en-region-centre

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention :

Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr)

Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)



7.4. Attestation sur l'honneur

Je soussigné, JORDAN GASPARD, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.



7.5. Certificat de compétences



Certificat N° C2363

Monsieur Jordan GASPARD

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

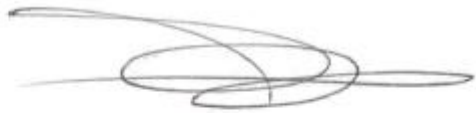
dans le(s) domaine(s) suivant(s) :



Amiante avec mention	Certificat valable Du 29/05/2017 au 15/11/2020	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 25/01/2018 au 24/01/2023	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 10/11/2016 au 09/11/2021	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 10/11/2016 au 09/11/2021	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le jeudi 25 janvier 2018

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative





LCC 17, rue Bornel - 81100 CASTRES
 F09 Certification de compétence version K 140415
 Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
 art au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

7.6. Attestation d'assurance



Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :
N° assuré : 1149909
N° contrat : 2 723539
N° SIREN : 523839744

BE ENERG'AIRE
3 RUE DU LT COLONEL DAGNAUX
BA 128
57685 AUGNY

Contrat d'assurance GLOBAL INGENIERIE

Période de validité : du 01/01/2021 au 31/12/2021

1 – PERIMETRE DES MISSIONS PROFESSIONNELLES GARANTIES

CARZ : Relevés de mesures Loi CARREZ

DIDE : Diagnostic déchets de démolition selon Décret n°2011-610 du 31/05/11

DITI : Diagnostics Techniques Immobilières Décret n° 2006-1114 du 5/09/2006

2 – GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

- aux conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant à l'assuré à l'occasion de l'exploitation de son cabinet ou de sa société pour l'exercice de son activité ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.

3 – GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La garantie objet du présent paragraphe s'applique:

- La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

es et conditions du contrat précité auquel elle s

POUR LA SOCIÉTÉ

Siège social :
Espace Européen de l'Entreprise
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM

ACTUELLEMENT : 03 88 39 44 44 STRASBOURG CEDEX

Internet : www.cemacsa.com

Diagnostic Plomb Avant Travaux

Rapport Diagnostic Plomb Avant Travaux DPAT- CASERNE RANCOVAL PC ETAGE 9 - 1 Etabli en un exemplaire original le 07/10/2021

Rappel du cadre réglementaire et normatif du diagnostic plomb avant travaux

Hors champ du Code de la Santé Publique.

Code du Travail, article L4121-2 : Principes généraux de prévention, Prévention du risque chimique et CMR.

Prévention du risque d'exposition aux agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants.

Arrêté du 19 Août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Arrêté du 19 Août 2011 relatif au diagnostic de risque d'intoxication par le plomb des peintures.

Norme NF X 46 031 d'Avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb.

Bien objet de la mission :

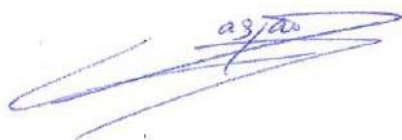
Lieu d'intervention	2 RUE HENRY RANCONVAL – PC ETAGE 9- 57000 METZ
Commanditaire	SAREMM
Propriétaire	SAREMM 48 PLACE MAZELLE 57000 METZ
Date de commande	06/08/2021
Date de visite	10/09/2021
Appareil(s) à fluorescence X	Modèle : Fondis FenX 800 N° Série : 2-0466 Nature : 109 Cd Date de chargement : 21/08/2019 Activité initiale : 850 MBq
Nature des travaux	Rénovation / Réhabilitation

Conclusions :

⇒ Il a été repéré des matériaux et/ou des revêtements contenant du plomb.

- Conduit, Local 9 perche
- Goulotte, local 9 perche
- Tableau électrique, local 9 perche

JORDAN GASPARD



Diagnostic Plomb Avant Travaux

Sommaire

1.	Objet du diagnostic plomb avant travaux	3
2.	Renseignements concernant la mission	3
2.1.	Auteur du diagnostic	3
2.2.	Organisme chargé de la mission	3
2.3.	Appareil à fluorescence X	3
2.4.	Laboratoire d'analyse (si prélèvement de revêtements)	4
2.5.	Bien objet de la mission	4
2.6.	Périmètre des travaux donné par le commanditaire	4
3.	Protocole de réalisation d'un diagnostic plomb avant travaux	5
3.1.	Identification du bien objet de la mission :	5
3.2.	Identification des locaux :	5
3.3.	Identification des zones :	5
3.4.	Identification des matériaux et revêtements :	5
3.5.	Identification des unités de diagnostic :	5
3.6.	Détermination de la concentration en plomb des revêtements :	6
4.	Résultats des mesures	7
5.	Description générale du bien	8
5.1.	Description générale	8
5.2.	Tableau récapitulatif des pièces	8
6.	Conclusion	9
6.1.	Conclusion du diagnostic	9
6.2.	Commentaires	9
7.	Annexes	10
7.1.	Croquis	10
7.2.	Attestation du fabricant de l'appareil à fluorescence X	11
7.3.	Notice d'information	12
7.4.	Attestation sur l'honneur	15
7.5.	Certificat de compétences	16
7.6.	Attestation d'assurance	17

Diagnostic Plomb Avant Travaux

1. Objet du diagnostic plomb avant travaux

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission.

L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux.

Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP), ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb (DRIP), qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

2. Renseignements concernant la mission

2.1. Auteur du diagnostic

Nom : JORDAN GASPARD

Email : energaire@energaire.fr

Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par QUALIXPERT 17 Rue Borrel 81100 CASTRES. Le N° du certificat est C2363 délivré le 25/01/2018 et expirant le 24/01/2023.

2.2. Organisme chargé de la mission

Raison Sociale : B.E. Energ'aire

Adresse : BA 128 – 3 Rue du Lieutenant-Colonel DAGNAUX
57685 AUGNY

Numéro SIRET : 52383974400076

Compagnie d'assurance : Compagnie : CIA ACTE I.A.R.D.
N° police : 2712373
Valide jusqu'au : 31/12/2021

2.3. Appareil à fluorescence X

Appareil à fluorescence X :	Modèle :	Fondis FenX 800
	N° Série :	2-0466
Source radioactive :	Nature :	109 Cd
	Date de chargement :	21/08/2019
	Activité initiale :	850 MBq

L'opérateur du constat dispose d'une attestation du fabricant de l'appareil indiquant la durée de vie maximale de la source. (cf. annexe) Pendant cette durée, l'appareil garantit que 95% des résultats de mesures réalisées sur un échantillon standardisé de concentration voisine de 1 mg/cm², sont comprises dans un intervalle : valeur cible – 0,1 mg/cm² ; valeur cible + 0,1 mg/cm²

En début et fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil, la justesse de l'appareil est vérifiée par la mesure d'une concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil (1 mg/cm²).

Mesures de test	Ref. Etalon	Mesure	Prise
	NIST SRM2573	1,0 mg/cm ²	En début de constat
	NIST SRM2573	1,0 mg/cm ²	En fin de constat

Diagnostic Plomb Avant Travaux

2.4. Laboratoire d'analyse (si prélèvement de revêtements)

Laboratoire : ITGA Saint-Etienne
Adresse : Technopole – Le Polygone
46 rue de la Télématicque
42950 Saint-Etienne Cedex 9
Méthode d'analyse :

2.5. Bien objet de la mission

Type de bâtiment : Parties communes d'immeuble collectif d'habitation
Numéro (indice) : **DPAT- CASERNE RANCOVAL PC ETAGE 9 - 1**
Adresse complète : 2 RUE HENRY DE RANCOVAL
57000 METZ
Références cadastrales : Section :16 01 - Parcelle : 66
Croquis : Cf. annexes

Locaux	
Visités	PALIER 9 / GTG 9 / GTE 9 / LOCAL PERCHE 9 / PALIER REPOS 9 A 10
Non visités	Local vide ordure
Annexes non à usage courant	

2.6. Périmètre des travaux donné par le commanditaire

TRAVAUX DE RENOVATION ETAGE 9

Diagnostic Plomb Avant Travaux

3. Protocole de réalisation d'un diagnostic plomb avant travaux

La méthodologie utilisée est basée sur l'annexe 1 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb et sur la norme NF X 46-030 « *Diagnostic plomb – Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb* ».

3.1. Identification du bien objet de la mission :

L'auteur du constat identifie, localise et décrit succinctement le bien, objet de la mission, ainsi que l'ensemble immobilier auquel il appartient. En cas d'ambiguïté, il réalise un croquis afin de situer le bien dans cet ensemble.

L'auteur du constat consigne les renseignements suivants, qu'il se fait préciser, ou à défaut, le motif pour lequel il n'en a pas connaissance :

- Dans le cas d'un repérage réalisé en parties privative, si celles-ci sont occupées ;
- Dans le cas où les parties privatives sont occupées, s'il y a des enfants mineurs dont des enfants de moins de six ans ;

3.2. Identification des locaux :

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc. Le local est désigné selon une appellation non équivoque et non susceptible d'évoluer dans le temps. Le nom d'usage peut s'avérer insuffisant.

L'auteur du constat effectue une visite exhaustive des locaux du bien objet de la mission. Il dresse la liste détaillée des locaux visités. Si des locaux n'ont pas été visités, il en dresse aussi la liste et précise les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été visités. Les locaux sont désignés selon une appellation non équivoque et non susceptible d'évoluer dans le temps. Il réalise un croquis de l'ensemble des locaux du bien objet de la mission, visités ou non, et reporte sur le croquis la désignation de chaque local.

3.3. Identification des zones :

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones qu'il identifie sur le croquis, auxquelles il attribue arbitrairement une lettre (A, B, C...) selon la convention décrite ci-dessous :

La zone d'accès au local est nommée « A » et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées « B », « C », « D », ... dans le sens des aiguilles d'une montre.

Ces zones correspondent généralement aux différentes faces du local.

3.4. Identification des matériaux et revêtements :

Les matériaux en plomb font l'objet du repérage par le diagnostiqueur par fluorescence X et/ou par constat visuel.

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction. Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anti-corrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb et sont à mesurer comme tous les autres revêtements contrairement à ce qui est indiqué pour la réalisation d'un CREP.

3.5. Identification des unités de diagnostic :

Dans chaque local, toutes les surfaces susceptibles d'avoir un revêtement contenant du plomb sont analysées ou incluses dans une unité de diagnostic à analyser, telle que définie à l'article 2 de l'arrêté sus-cité. Cela comprend aussi les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb (papier peint, toile de verre, moquette murale, etc.), car un matériau contenant du plomb peut exister en dessous.

Une Unité de Diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Pour chaque zone, l'auteur du constat dresse la liste des unités de diagnostic, **recouvertes ou non d'un revêtement, y compris celles manifestement récentes**. Il identifie chaque unité de diagnostic par un nom non ambigu. Lorsqu'il y a plusieurs unités de diagnostic de même type (porte, fenêtre...) dans une même zone, chacune d'elles est clairement identifiée et repérée sur le croquis.

L'auteur du constat identifie le substrat de l'unité de diagnostic par examen visuel et en fonction des caractéristiques physiques du matériau, et le revêtement apparent de l'unité de diagnostic. Par substrat, on entend un matériau sur lequel un revêtement est appliqué (plâtre, bois, brique, métal, etc.).

En application de l'article 2 de l'arrêté sus-cité, constituent des unités de diagnostic distinctes :

- les différents murs d'une même pièce ;
- des éléments de construction de substrats différents (tels qu'un pan de bois et le reste de la paroi murale à laquelle il appartient) ;
- les côtés extérieur et intérieur d'une porte ou d'une fenêtre ;
- des éléments situés dans des locaux différents, même contigus (tels que les 2 faces d'une porte car elles ont pu être peintes par des peintures différentes) ;
- une allège ou une embrasure et la paroi murale à laquelle elle appartient.

Diagnostic Plomb Avant Travaux

Si des habitudes locales de construction ou de mise en peinture sont connues, l'auteur du constat en tient compte pour une définition plus précise des unités de diagnostic.

Peut (peuvent) constituer une seule et même unité de diagnostic :

- l'ensemble des plinthes d'un même local ;
- une porte et son huisserie dans un même local ;
- une fenêtre et son huisserie dans un même local.

Une cage d'escalier est découpée en plusieurs locaux. Sont considérés comme locaux distincts :

- chaque palier ;
- chaque partie de cage d'escalier située entre deux paliers.

En vue d'assurer la cohérence de ce découpage, le hall d'entrée pourra être assimilé au palier du rez-de-chaussée. Dans un même « local » (partie de cage d'escalier), sont aussi considérés comme unités de diagnostic distinctes :

- l'ensemble des marches ;
- l'ensemble des contremarches ;
- l'ensemble des balustres ;
- le limon ;
- la crémaillère ;
- la main courante ;
- le plafond.

3.6. Détermination de la concentration en plomb des revêtements :

Dans chaque local, toutes les unités de diagnostic font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Les unités de diagnostic manifestement récentes ou dépourvues de revêtement (exemples : porte, fenêtre, plinthe, ...), font également l'objet de mesure.

Sur chaque unité de diagnostic, les mesures sont réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte. Les mesures sont réalisées sur une partie saine de l'unité de diagnostic.

Lorsque l'auteur du constat réalise, en application de l'article 4, un prélèvement pour analyse chimique, il réalise ce prélèvement sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement minimal de 0,5 g). L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières. Il est analysé en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble. La mise en œuvre de la norme NF X 46 031 d'avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb est réputée satisfaire à cette exigence.

L'ensemble des mesures est récapitulé dans un tableau. En l'absence de mesures, la raison pour laquelle la mesure n'a pas été effectuée est indiquée dans le tableau.

Diagnostic Plomb Avant Travaux

4. Résultats des mesures

N° mesure	Local / Structure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Justification de l'absence de mesure / Observation
	PALIER 9		SOL	CARREAUX CIMENT			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			ESCALIER SOUS FACE	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			REMBARDE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			ESCALIER	BETON			0 - 0	
	GTG 9		SOL	BETON			0 - 0	
			MUR	BETON			0 - 0	
			PLAFOND	BETON			0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
	GTE 9		SOL	BETON			0 - 0	
			MUR	BETON			0 - 0	
			PLAFOND	BETON			0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
	LOCAL PERCHE 9		SOL	BETON			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	BETON			0 - 0	
			CONDUIT	METAL	PEINTURE		1.75	
			CONDUIT	METAL	PEINTURE		1.75	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			GARDE CORPS	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PERCHE	METAL			0 - 0	
			CONDUITE	METAL			0 - 0	
			SOCLE PERCHE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			2.75	
			TABLEAU ELECTRIQUE	PVC			7.24	
	PALIER REPOS DE 9 A 10		SOL	CARREAUX CIMENT			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			GARDE CORPS	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			REMBARDE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			ALLÈGE	ALU	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			SUPPORT FENETRE	BETON	PEINTURE		0 - 0	

Diagnostic Plomb Avant Travaux

5. Description générale du bien

5.1. Description générale

PARTIE CCOMMUNE ETAGE 9

5.2. Tableau récapitulatif des pièces

Nom	Descriptif	Schémas / photos
PALIER REPOS DE 9 A 10		S.O.
LOCAL PERCHE 9		S.O.
GTE 9		S.O.
GTG 9		S.O.
PALIER 9		S.O.

Diagnostic Plomb Avant Travaux

6. Conclusion

6.1. Conclusion du diagnostic

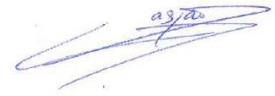
- ⇒ Il a été repéré des matériaux et/ou des revêtements contenant du plomb.
- Conduit, Local 9 perche
 - Goulotte, local 9 perche
 - Tableau électrique, local 9 perche

6.2. Commentaires

Néant

Fait à AUGNY, le **07/10/2021**

Par : JORDAN GASPARD



SARL BE ENERG'AIRE

3 Rue LC Dagnaux

57685 AUGNY

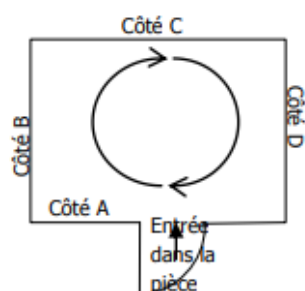
Tél : 07 61 52 32 54

Mail : energaire@energaire.fr

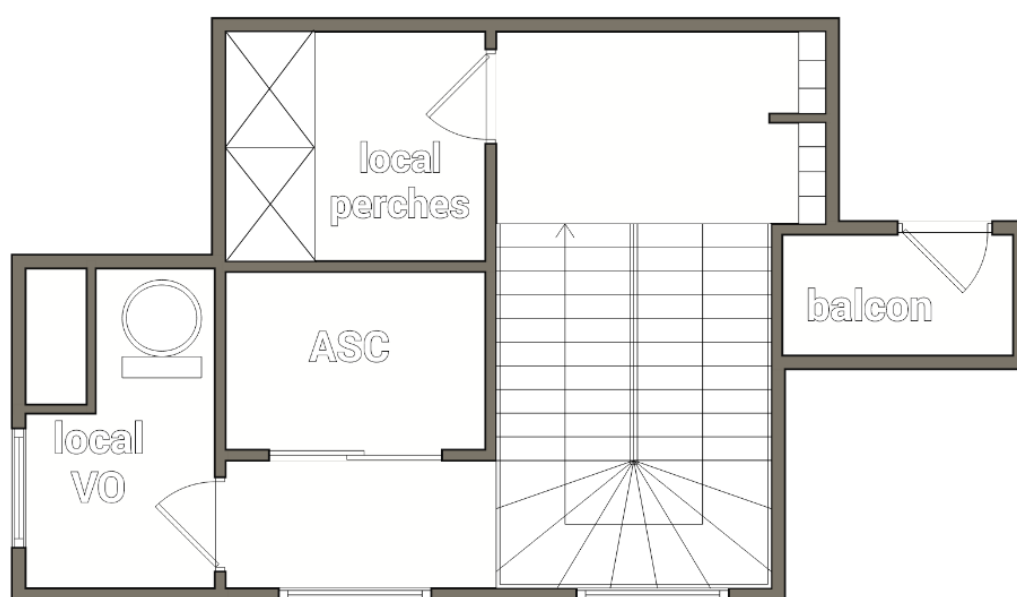
RCS METZ - SIREN : 523 839 744

7. Annexes

7.1. Croquis



L'intérieur d'une pièce est repéré par les côtés (côté A, B, C, ...). La visite se fait dans le sens des aiguilles d'une montre, de gauche à droite, de bas en haut. Les ouvertures du côté sont repérées par leur numéro en commençant à gauche par l'élément 1 (porte 1, fenêtre 1, ...)



7.2. Attestation du fabricant de l'appareil à fluorescence X

Néant

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine-t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers

- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation/réhabilitation et démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenaillage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contactez votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- des conseils dans le choix des protections,
- une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

CARSAT du Centre
www.carsat-centre.fr
Tél 02 38 81 50 00
prev@carsat-centre.fr



OPPBTP Centre
www.preventionbtp.fr
Tél 02 38 83 60 21
orleans@oppbtp.fr



RSI région Centre
www.rsi.fr/centre
Tél 08 20 20 96 26



Les coordonnées des services de santé au travail sont disponibles sur le site de la DIRECCTE Centre :

www.centre.direccte.gouv.fr/les-services-de-sante-au-travail-en-region-centre

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention :

Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr)

Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)



7.4. Attestation sur l'honneur

Je soussigné, JORDAN GASPARD, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.



7.5. Certificat de compétences



Certificat N° C2363

Monsieur Jordan GASPARD

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

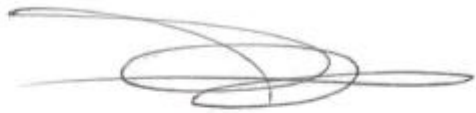
dans le(s) domaine(s) suivant(s) :



Amiante avec mention	Certificat valable Du 29/05/2017 au 15/11/2020	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 25/01/2018 au 24/01/2023	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 10/11/2016 au 09/11/2021	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 10/11/2016 au 09/11/2021	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le jeudi 25 janvier 2018

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative





LCC 17, rue Bornel - 81100 CASTRES
 F09 Certification de compétence version K 140415
 Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
 art au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

7.6. Attestation d'assurance



ATTESTATION D'ASSURANCE

Contrat d'assurance GLOBAL INGENIERIE

Période de validité : du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTE lard ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle GLOBAL INGENIERIE numéro 2 723539

1 – PERIMETRE DES MISSIONS PROFESSIONNELLES GARANTIES

Seules les missions suivantes sont garanties par le présent contrat :

CARZ : Relevés de mesures Loi CARREZ

DIAG : Diagnostic Amiante

DIDE : Diagnostic déchets de démolition selon Décret n°2011-610 du 31/05/11

DITI : Diagnostics Techniques Immobilières Décret n° 2006-1114 du 5/09/2006

2 – GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

La garantie objet du présent paragraphe s'applique:

- aux conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant à l'assuré à l'occasion de l'exploitation de son cabinet ou de sa société pour l'exercice de son activité ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.

3 – GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Cette garantie a vocation à couvrir les dommages causés aux tiers relevant de la responsabilité civile professionnelle de l'assuré en dehors des dispositions relevant des articles 1792 et suivants du code civil relatifs à la garantie décennale.

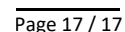
La garantie objet du présent paragraphe s'applique:

- aux missions professionnelles listées au paragraphe 1 ci-avant ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Schiltigheim,
Le 31/03/2021

PCOATD0005769389 01/04/2021 09:29



Diagnostic Plomb Avant Travaux

Rapport Diagnostic Plomb Avant Travaux DPAT- CASERNE RANCOVAL TOUR SECHAGE- 1 Etabli en un exemplaire original le 07/10/2021

Rappel du cadre réglementaire et normatif du diagnostic plomb avant travaux

Hors champ du Code de la Santé Publique.

Code du Travail, article L4121-2 : Principes généraux de prévention, Prévention du risque chimique et CMR.

Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants.

Arrêté du 19 Août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Arrêté du 19 Août 2011 relatif au diagnostic de risque d'intoxication par le plomb des peintures.

Norme NF X 46 031 d'Avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb.

Bien objet de la mission :

Lieu d'intervention	2 RUE HENRY RANCONVAL – TOUR SECHAGE- 57000 METZ
Commanditaire	SAREMM
Propriétaire	SAREMM 48 PLACE MAZELLE 57000 METZ
Date de commande	06/08/2021
Date de visite	13/09/2021
Appareil(s) à fluorescence X	Modèle : Fondis FenX 800 N° Série : 2-0466 Nature : 109 Cd Date de chargement : 21/08/2019 Activité initiale : 850 MBq
Nature des travaux	Rénovation / Réhabilitation

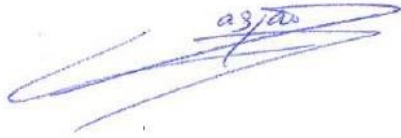
Conclusions :

⇒ Il a été repéré des matériaux et/ou des revêtements contenant du plomb.

- Goulotte, 1^{er} étage
- Goulotte, SAS 1^{er} étage
- Grilles, RDC
- Conduits, RDC
- Goulottes, RDC
- Grille extérieur, Cage escalier
- Rampe, cage escalier
- Garde corps, cage escalier
- Garde corps, coursive extérieurs
- Echelle, coursive extérieurs
- Goulotte, coursives extérieurs
- Porte 1^{er}, cage escalier
- Goulotte, cage escalier

- Porte 2eme, cage escalier

JORDAN GASPARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Gaspard', with a large, stylized flourish underneath.

Diagnostic Plomb Avant Travaux

Sommaire

1.	Objet du diagnostic plomb avant travaux	4
2.	Renseignements concernant la mission	4
2.1.	Auteur du diagnostic	4
2.2.	Organisme chargé de la mission	4
2.3.	Appareil à fluorescence X	4
2.4.	Laboratoire d'analyse (si prélèvement de revêtements)	5
2.5.	Bien objet de la mission	5
2.6.	Périmètre des travaux donné par le commanditaire	5
3.	Protocole de réalisation d'un diagnostic plomb avant travaux	6
3.1.	Identification du bien objet de la mission :	6
3.2.	Identification des locaux :	6
3.3.	Identification des zones :	6
3.4.	Identification des matériaux et revêtements :	6
3.5.	Identification des unités de diagnostic :	6
3.6.	Détermination de la concentration en plomb des revêtements :	7
4.	Résultats des mesures	8
5.	Description générale du bien	10
5.1.	Description générale	10
5.2.	Tableau récapitulatif des pièces	10
6.	Conclusion	11
6.1.	Conclusion du diagnostic	11
6.2.	Commentaires	11
7.	Annexes	12
7.1.	Croquis	12
7.2.	Attestation du fabricant de l'appareil à fluorescence X	13
7.3.	Notice d'information	14
7.4.	Attestation sur l'honneur	17
7.5.	Certificat de compétences	18
7.6.	Attestation d'assurance	19

Diagnostic Plomb Avant Travaux

1. Objet du diagnostic plomb avant travaux

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission.

L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux.

Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP), ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb (DRIP), qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

2. Renseignements concernant la mission

2.1. Auteur du diagnostic

Nom : JORDAN GASPARD

Email : energaire@energaire.fr

Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par QUALIXPERT 17 Rue Borrel 81100 CASTRES. Le N° du certificat est C2363 délivré le 25/01/2018 et expirant le 24/01/2023.

2.2. Organisme chargé de la mission

Raison Sociale : B.E. Energ'aire

Adresse : BA 128 – 3 Rue du Lieutenant-Colonel DAGNAUX
57685 AUGNY

Numéro SIRET : 52383974400076

Compagnie d'assurance : Compagnie : CIA ACTE I.A.R.D.
N° police : 2712373
Valide jusqu'au : 31/12/2021

2.3. Appareil à fluorescence X

Appareil à fluorescence X :	Modèle :	Fondis FenX 800
	N° Série :	2-0466
Source radioactive :	Nature :	109 Cd
	Date de chargement :	21/08/2019
	Activité initiale :	850 MBq

L'opérateur du constat dispose d'une attestation du fabricant de l'appareil indiquant la durée de vie maximale de la source. (cf. annexe) Pendant cette durée, l'appareil garantit que 95% des résultats de mesures réalisées sur un échantillon standardisé de concentration voisine de 1 mg/cm², sont comprises dans un intervalle : valeur cible – 0,1 mg/cm² ; valeur cible + 0,1 mg/cm²

En début et fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil, la justesse de l'appareil est vérifiée par la mesure d'une concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil (1 mg/cm²).

Mesures de test	Ref. Etalon	Mesure	Prise
	NIST SRM2573	1,0 mg/cm ²	En début de constat
	NIST SRM2573	1,0 mg/cm ²	En fin de constat

Diagnostic Plomb Avant Travaux

2.4. Laboratoire d'analyse (si prélèvement de revêtements)

Laboratoire : ITGA Saint-Etienne
Adresse : Technopole – Le Polygone
46 rue de la Télématicque
42950 Saint-Etienne Cedex 9
Méthode d'analyse :

2.5. Bien objet de la mission

Type de bâtiment : Parties communes d'immeuble collectif d'habitation
Numéro (indice) : **DPAT- CASERNE RANCOVAL TOUR SECHAGE- 1**
Adresse complète : 2 RUE HENRY DE RANCOVAL
57000 METZ
Références cadastrales : Section :16 01 - Parcelle : 66
Croquis : Cf. annexes

Locaux	
Visités	1ER ETAGE/SAS 1ER ETAGE/RDC/SAS RDC/CAGE ESCALIER/COURSIVES EXTERIEURS/2 ^E ETAGE/3 ^E ETAGE/4 ^E ETAGE/7 ^E ETAGE
Non visités	Local dernier étage
Annexes non à usage courant	

2.6. Périmètre des travaux donné par le commanditaire

TRAVAUX DE RENOVATION

Diagnostic Plomb Avant Travaux

3. Protocole de réalisation d'un diagnostic plomb avant travaux

La méthodologie utilisée est basée sur l'annexe 1 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb et sur la norme NF X 46-030 « *Diagnostic plomb – Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb* ».

3.1. Identification du bien objet de la mission :

L'auteur du constat identifie, localise et décrit succinctement le bien, objet de la mission, ainsi que l'ensemble immobilier auquel il appartient. En cas d'ambiguïté, il réalise un croquis afin de situer le bien dans cet ensemble.

L'auteur du constat consigne les renseignements suivants, qu'il se fait préciser, ou à défaut, le motif pour lequel il n'en a pas connaissance :

- Dans le cas d'un repérage réalisé en parties privative, si celles-ci sont occupées ;
- Dans le cas où les parties privatives sont occupées, s'il y a des enfants mineurs dont des enfants de moins de six ans ;

3.2. Identification des locaux :

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc. Le local est désigné selon une appellation non équivoque et non susceptible d'évoluer dans le temps. Le nom d'usage peut s'avérer insuffisant.

L'auteur du constat effectue une visite exhaustive des locaux du bien objet de la mission. Il dresse la liste détaillée des locaux visités. Si des locaux n'ont pas été visités, il en dresse aussi la liste et précise les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été visités. Les locaux sont désignés selon une appellation non équivoque et non susceptible d'évoluer dans le temps. Il réalise un croquis de l'ensemble des locaux du bien objet de la mission, visités ou non, et reporte sur le croquis la désignation de chaque local.

3.3. Identification des zones :

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones qu'il identifie sur le croquis, auxquelles il attribue arbitrairement une lettre (A, B, C...) selon la convention décrite ci-dessous :

La zone d'accès au local est nommée « A » et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées « B », « C », « D », ... dans le sens des aiguilles d'une montre.

Ces zones correspondent généralement aux différentes faces du local.

3.4. Identification des matériaux et revêtements :

Les matériaux en plomb font l'objet du repérage par le diagnostiqueur par fluorescence X et/ou par constat visuel.

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction. Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anti-corrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb et sont à mesurer comme tous les autres revêtements contrairement à ce qui est indiqué pour la réalisation d'un CREP.

3.5. Identification des unités de diagnostic :

Dans chaque local, toutes les surfaces susceptibles d'avoir un revêtement contenant du plomb sont analysées ou incluses dans une unité de diagnostic à analyser, telle que définie à l'article 2 de l'arrêté sus-cité. Cela comprend aussi les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb (papier peint, toile de verre, moquette murale, etc.), car un matériau contenant du plomb peut exister en dessous.

Une Unité de Diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Pour chaque zone, l'auteur du constat dresse la liste des unités de diagnostic, **recouvertes ou non d'un revêtement, y compris celles manifestement récentes**. Il identifie chaque unité de diagnostic par un nom non ambigu. Lorsqu'il y a plusieurs unités de diagnostic de même type (porte, fenêtre...) dans une même zone, chacune d'elles est clairement identifiée et repérée sur le croquis.

L'auteur du constat identifie le substrat de l'unité de diagnostic par examen visuel et en fonction des caractéristiques physiques du matériau, et le revêtement apparent de l'unité de diagnostic. Par substrat, on entend un matériau sur lequel un revêtement est appliqué (plâtre, bois, brique, métal, etc.).

En application de l'article 2 de l'arrêté sus-cité, constituent des unités de diagnostic distinctes :

- les différents murs d'une même pièce ;
- des éléments de construction de substrats différents (tels qu'un pan de bois et le reste de la paroi murale à laquelle il appartient) ;
- les côtés extérieur et intérieur d'une porte ou d'une fenêtre ;
- des éléments situés dans des locaux différents, même contigus (tels que les 2 faces d'une porte car elles ont pu être peintes par des peintures différentes) ;
- une allège ou une embrasure et la paroi murale à laquelle elle appartient.

Diagnostic Plomb Avant Travaux

Si des habitudes locales de construction ou de mise en peinture sont connues, l'auteur du constat en tient compte pour une définition plus précise des unités de diagnostic.

Peut (peuvent) constituer une seule et même unité de diagnostic :

- l'ensemble des plinthes d'un même local ;
- une porte et son huisserie dans un même local ;
- une fenêtre et son huisserie dans un même local.

Une cage d'escalier est découpée en plusieurs locaux. Sont considérés comme locaux distincts :

- chaque palier ;
- chaque partie de cage d'escalier située entre deux paliers.

En vue d'assurer la cohérence de ce découpage, le hall d'entrée pourra être assimilé au palier du rez-de-chaussée. Dans un même « local » (partie de cage d'escalier), sont aussi considérés comme unités de diagnostic distinctes :

- l'ensemble des marches ;
- l'ensemble des contremarches ;
- l'ensemble des balustres ;
- le limon ;
- la crémaillère ;
- la main courante ;
- le plafond.

3.6. Détermination de la concentration en plomb des revêtements :

Dans chaque local, toutes les unités de diagnostic font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Les unités de diagnostic manifestement récentes ou dépourvues de revêtement (exemples : porte, fenêtre, plinthe, ...), font également l'objet de mesure.

Sur chaque unité de diagnostic, les mesures sont réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte. Les mesures sont réalisées sur une partie saine de l'unité de diagnostic.

Lorsque l'auteur du constat réalise, en application de l'article 4, un prélèvement pour analyse chimique, il réalise ce prélèvement sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement minimal de 0,5 g). L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières. Il est analysé en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble. La mise en œuvre de la norme NF X 46 031 d'avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb est réputée satisfaisante à cette exigence.

L'ensemble des mesures est récapitulé dans un tableau. En l'absence de mesures, la raison pour laquelle la mesure n'a pas été effectuée est indiquée dans le tableau.

Diagnostic Plomb Avant Travaux

4. Résultats des mesures

N° mesure	Local / Structure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Justification de l'absence de mesure / Observation
	1 ^{ER} ETAGE		SOL	BETON			0 - 0	
			MUR	BETON			0 - 0	
			PLAFOND	BETON			0 - 0	
			GARDE CORP	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE + ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT	PVC			0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			1.44	
	SA S 1 ^{ER} ETAGE		PORTE + ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			BAIE VITREE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			1.55	
	RDC		SOL	BETON			0 - 0	
			MUR	BETON			0 - 0	
			PLAFOND	BETON			0 - 0	
			GRILLE	METAL	PEINTURE		5.49	
			PORTE + ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT	PVC			11.85	
			GOULOTTE	PVC			1.5	
			FENETRE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			DAUPHIN	FONTAINE			0 - 0	
	SAS RDC		SOL	BETON			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PAROIES VITREES	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE+ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	CAGE ESCALIER		GRILLE EXTERIEURS	METAL	PEINTURE		11.37	
			RAMPE	METAL	PEINTURE		6.68	
			SOL	BETON			0 - 0	
			MUR	BETON			0 - 0	
			PLAFOND	BETON			0 - 0	
			GARDE CORPS	METAL	PEINTURE		20.45	
			PORTE 1 ^{ER} ETAGE	METAL	PEINTURE		13.34	
			GOULOTTE	PVC			1.67	
			PORTE 2 ^E ETAGE	METAL	PEINTURE		19.57	
	COURSIVE EXTERIEURE		SOL	BETON			0 - 0	
			MUR	BETON			0 - 0	
			PLAFOND	BETON			0 - 0	
			GARDE CORPS	METAL	PEINTURE		1.99	
			ECHELLE	METAL	PEINTURE		1.8	
			POTEAUX	BETON			0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			1.78	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	

Diagnostic Plomb Avant Travaux

	2 ^e ETAGE		SOL	BETON			0 - 0	
			MUR	BETON			0 - 0	
			PLAFOND	BETON			0 - 0	
			GARDE CORPS	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT	PVC			0 - 0	
	3 ^e ETAGE		SOL	BETON			0 - 0	
			MUR	BETON			0 - 0	
			PLAFOND	BETON			0 - 0	
			GARDE CORPS	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT	PVC			0 - 0	
	4 ^e ETAGE		SOL	BETON			0 - 0	
			MUR	BETON			0 - 0	
			PLAFOND	BETON			0 - 0	
			GARDE CORPS	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT	PVC			0 - 0	
	7 ^e ETAGE		IPN	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			MOTEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	

Diagnostic Plomb Avant Travaux

5. Description générale du bien

5.1. Description générale

TOUR SECHAGE

5.2. Tableau récapitulatif des pièces

Nom	Descriptif	Schémas / photos
7 ^E ETAGE		S.O.
4 ^E ETAGE		S.O.
3 ^E ETAGE		S.O.
2 ^E ETAGE		S.O.
COURSIVE EXTERIEURS		S.O.
CAGE ESCALIER		S.O.
SAS 1 ^{ER} ETAGE		S.O.
1 ^{ER} ETAGE		S.O.
SAS RDC		S.O.
RDC		S.O.

Diagnostic Plomb Avant Travaux

6. Conclusion

6.1. Conclusion du diagnostic

⇒ Il a été repéré des matériaux et/ou des revêtements contenant du plomb.

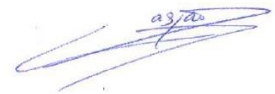
- Goulotte, 1^{er} étage
- Goulotte, SAS 1^{er} étage
- Grilles, RDC
- Conduits, RDC
- Goulottes, RDC
- Grille extérieur, Cage escalier
- Rampe, cage escalier
- Garde corps, cage escalier
- Garde corps, coursive extérieurs
- Echelle, coursive extérieurs
- Goulotte, coursives extérieurs
- Porte 1^{er}, cage escalier
- Goulotte, cage escalier
- Porte 2eme, cage escalier

6.2. Commentaires

Néant

Fait à AUGNY, le 07/10/2021

Par : JORDAN GASPARD



SARL BE ENERG'AIRE

3 Rue LC Dagnaux

57685 AUGNY

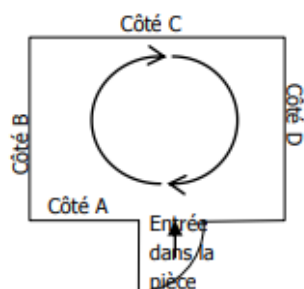
Tél : 07 61 52 32 54

Mail : energaire@energaire.fr

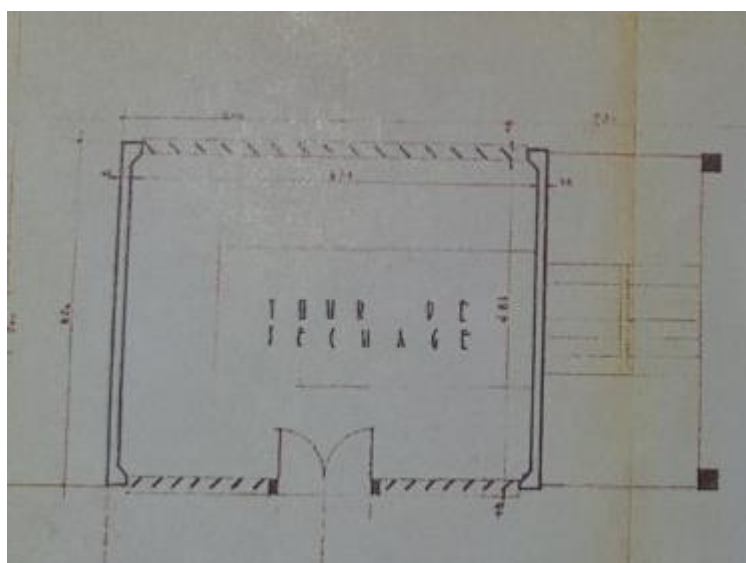
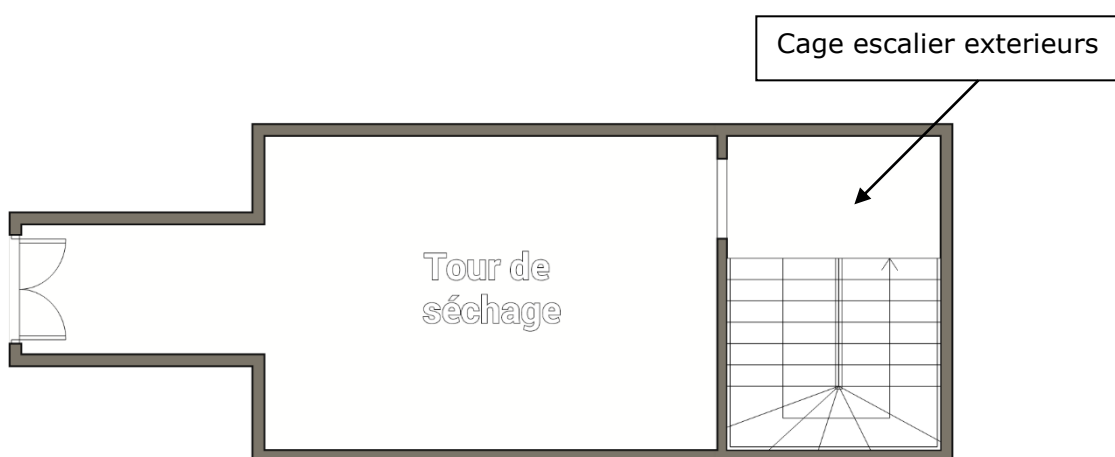
RCS METZ - SIREN : 523 839 744

7. Annexes

7.1. Croquis



L'intérieur d'une pièce est repéré par les côtés (côté A, B, C, ...). La visite se fait dans le sens des aiguilles d'une montre, de gauche à droite, de bas en haut. Les ouvertures du côté sont repérées par leur numéro en commençant à gauche par l'élément 1 (porte 1, fenêtre 1, ...)



7.2. Attestation du fabricant de l'appareil à fluorescence X

Néant

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine-t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers

- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation/réhabilitation et démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenaillage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- des conseils dans le choix des protections,
- une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

CARSAT du Centre
www.carsat-centre.fr
Tél 02 38 81 50 00
prev@carsat-centre.fr



OPPBTP Centre
www.preventionbtp.fr
Tél 02 38 83 60 21
orleans@oppbtp.fr



RSI région Centre
www.rsi.fr/centre
Tél 08 20 20 96 26



Les coordonnées des services de santé au travail sont disponibles sur le site de la DIRECCTE Centre :

www.centre.direccte.gouv.fr/les-services-de-sante-au-travail-en-region-centre

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention :

Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr)

Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)



7.4. Attestation sur l'honneur

Je soussigné, JORDAN GASPARD, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.



7.5. Certificat de compétences



Certificat N° C2363

Monsieur Jordan GASPARD

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

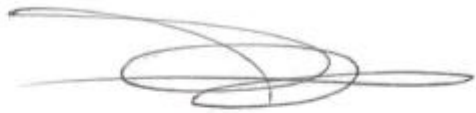
dans le(s) domaine(s) suivant(s) :



Amiante avec mention	Certificat valable Du 29/05/2017 au 15/11/2020	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 25/01/2018 au 24/01/2023	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 10/11/2016 au 09/11/2021	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 10/11/2016 au 09/11/2021	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le jeudi 25 janvier 2018

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative





LCC 17, rue Bornel - 81100 CASTRES
 F09 Certification de compétence version K 140415
 Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
 art au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

7.6. Attestation d'assurance



ACTE iard

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 11 433 676 € - 332 948 546 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances
Siège social : Espace Européen de l'Entreprise - 14 AVENUE DE L'EUROPE - 67300 SCHILTIGHEIM
Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX
Tél. 03 88 37 69 00 - Fax 03 88 37 69 99 - www.camacte.com

Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :
N° assuré : 1149909
N° contrat : 2 723539
N° SIREN : 523839744

BE ENERG'AIRE
3 RUE DU LT COLONEL DAGNAUX
BA 128
57685 AUGNY

Pour tout renseignement, contacter :
ENVERGURE CONSEIL
2 QUAI KLEBER
BP 60337
67008 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 24 39 39
Fax : 03 88 24 39 00
Courriel : diot-est.strasbourg@diot.com

ATTESTATION D'ASSURANCE

Contrat d'assurance GLOBAL INGENIERIE

Période de validité : du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTE iard ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle GLOBAL INGENIERIE numéro 2 723539.

1 – PERIMETRE DES MISSIONS PROFESSIONNELLES GARANTIES

Seules les missions suivantes sont garanties par le présent contrat :

CARZ : Relevés de mesures Loi CARREZ

DIAG : Diagnostic Amiante

DIDE : Diagnostic déchets de démolition selon Décret n°2011-610 du 31/05/11

DITI : Diagnostics Techniques Immobiliers Décret n° 2006-1114 du 5/09/2006

2 – GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant à l'assuré à l'occasion de l'exploitation de son cabinet ou de sa société pour l'exercice de son activité ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.

3 – GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Cette garantie a vocation à couvrir les dommages causés aux tiers relevant de la responsabilité civile professionnelle de l'assuré en dehors des dispositions relevant des articles 1792 et suivants du code civil relatifs à la garantie décennale.

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux missions professionnelles listées au paragraphe 1 ci-avant ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Schiltigheim,
Le 31/03/2021

PCOATD0005769389 01/04/2021 09:29


POUR LA SOCIÉTÉ
Siège social :
Espace Européen de l'Entreprise
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
JURIDIQUEMENT : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX
Tél. 03 88 37 69 00 - Fax 03 88 37 69 99 - www.camacte.com

Diagnostic Plomb Avant Travaux

Rapport Diagnostic Plomb Avant Travaux DPAT- CASERNE RANCOVAL BATIMENT TECHNIQUE - 1 Etabli en un exemplaire original le 07/10/2021

Rappel du cadre réglementaire et normatif du diagnostic plomb avant travaux

Hors champ du Code de la Santé Publique.

Code du Travail, article L4121-2 : Principes généraux de prévention, Prévention du risque chimique et CMR.

Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants.

Arrêté du 19 Août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Arrêté du 19 Août 2011 relatif au diagnostic de risque d'intoxication par le plomb des peintures.

Norme NF X 46 031 d'Avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb.

Bien objet de la mission :

Lieu d'intervention	2 RUE HENRY RANCONVAL – BATIMENT TECHNIQUE- 57000 METZ
Commanditaire	SAREMM
Propriétaire	SAREMM 48 PLACE MAZELLE 57000 METZ
Date de commande	06/08/2021
Date de visite	13/09/2021
Appareil(s) à fluorescence X	Modèle : Fondis FenX 800 N° Série : 2-0466 Nature : 109 Cd Date de chargement : 21/08/2019 Activité initiale : 850 MBq
Nature des travaux	Rénovation / Réhabilitation

Conclusions :

⇒ Il a été repéré des matériaux et/ou des revêtements contenant du plomb.

- Garde corps, façades
- Capot, façades
- Sol, réserve
- Plinthes, réserve
- Goulotte, réserve
- Goulotte, bar
- Radiateur, réserve
- Radiateur, bar
- Plinthes, bar
- Fenêtre, bar
- Fenêtre, réserve
- Conduit, Z39
- Plinthes, Z39

- Fenêtre, Z39
- Goulotte , Z39
- Coffrage, Z39
- Faïences, Z39
- Porte, Z39
- Tableau electrique, Z39
- Coffrage, Z38
- Fenêtre, Z38
- Conduit, Z38
- Fenêtre, Tampon 4
- Goulotte , Tampon 4
- Volet, Tampon 4
- Coffret, Tampon 4
- Faïence, Tampon 4
- Encadrement, Tampon 4
- Sol, foyer
- Cloison, foyer
- Fenêtre, foyer
- Porte fenêtre, foyer
- Encadement porte fenêtre, foyer
- Goulotte, foyer
- Fenêtre, Z58
- Fenêtre, Z57
- Fenêtre, cuisine
- Fenêtre, plonge
- Encadrement, Z58
- Encadrement, Z57
- Encadrement, cuisine
- Encadrement, plonge
- Tuyaux, Z58
- Tuyaux, Z57
- Tuyaux, cuisine
- Tuyaux, plonge
- Encadrement, placard self
- Fenêtre, self
- Fenêtre, Z53
- Fenêtre, Z54
- Encadrement, self
- Encadrement, Z53
- Encadrement, Z54
- Mur, Z55
- Cloison, Z55
- Porte et encadrement, Z55
- Fenêtre, Z55
- Coffret volet, Z55
- Goulotte, Z55
- Tableau electrique, Z55
- Fenêtre, TV2
- Mur, TV1
- Cloison,TV1
- Mur, Z51
- Cloison, Z51
- Faïence, Z51
- Fenêtre , Z51
- Mur, Z49
- Cloison, Z49
- Faïence, Z49

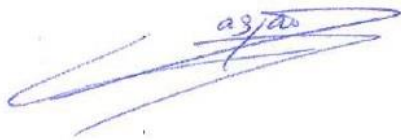
- Fenêtre , Z49
- Tuyaux, sanitaire 1
- Conduit, sanitaire 1
- Fenêtre, sanitaire 1
- Tuyaux, sanitaire 2
- Conduit, sanitaire 2
- Fenêtre, sanitaire 2
- Tuyaux, sanitaire 3
- Conduit, sanitaire 3
- Fenêtre, sanitaire 3
- Tuyaux, sanitaire 4
- Conduit, sanitaire 4
- Fenêtre, sanitaire 4
- Tuyaux, WC
- Conduit, WC
- Fenêtre, WC
- Mur, chambre Tampon 1
- Fenêtre, chambre Tampon 1
- Cloison, chambre Tampon 1
- Mur, chambre Tampon 2
- Fenêtre, chambre Tampon 2
- Cloison, chambre Tampon 2
- Mur, chambre Tampon 3
- Fenêtre, chambre Tampon 3
- Cloison, chambre Tampon 3
- Sol, sanitaire 1
- Plinthe, sanitaire 1
- Sol, sanitaire 2
- Plinthe, sanitaire 2
- Sol, sanitaire 3
- Plinthe, sanitaire 3
- Sol, sanitaire 4
- Plinthe, sanitaire 4
- Sol, WC
- Plinthe, WC
- Fenêtre, local ménage
- Cloison, local ménage
- Mur, chambre 45
- Fenêtre, chambre 45
- Mur, chambre 44
- Fenêtre, chambre 44
- Mur, chambre 43
- Fenêtre, chambre 43
- Mur, chambre 42
- Fenêtre, chambre 42
- Mur, chambre 41
- Fenêtre, chambre 41
- Mur, chambre 40
- Fenêtre, chambre 40
- Mur, chambre 39
- Fenêtre, chambre 39
- Mur, chambre 38
- Fenêtre, chambre 38
- Mur, chambre 37
- Fenêtre, chambre 37
- Mur, chambre 36
- Fenêtre, chambre 36

- Mur, chambre 35
- Fenêtre, chambre 35
- Mur, chambre 34
- Fenêtre, chambre 34
- Mur, chambre 33
- Fenêtre, chambre 33
- Mur, chambre 32
- Fenêtre, chambre 32
- Mur, chambre 31
- Fenêtre, chambre 31
- Mur, chambre 30
- Fenêtre, chambre 30
- Mur, chambre 29
- Fenêtre, chambre 29
- Mur, chambre 28
- Fenêtre, chambre 28
- Mur, chambre 27
- Fenêtre, chambre 27
- Mur, chambre 26
- Fenêtre, chambre 26
- Mur, chambre 25
- Fenêtre, chambre 25
- Tuyaux, placard chambre 45
- Sol, SDB chambre 45
- Plinthes, chambre 45
- Mur, placard chambre 47
- Mur, placard chambre 46
- Goulotte, chambre 47
- Fenêtre, chambre 47
- Goulotte, chambre 46
- Fenêtre, chambre 46
- Sol, SDB chambre 47
- Plinthe, SDB chambre 47
- Faïence, SDB chambre 47
- Conduit, SDB chambre 47
- Sol, SDB chambre 46
- Plinthe, SDB chambre 46
- Faïence, SDB chambre 46
- Conduit, SDB chambre 46
- Cloison, chambre 47
- Mur, chambre 47
- Cloison, chambre 46
- Mur, chambre 46
- Volet, Z46
- Radiateur, Z46
- Tube Iso, Z46
- Fenêtre, Z46
- Caisson volet, Z46
- Plinthe, Z42
- Cloison, Z42
- Encadrement, Z42
- Plinthe, Z43
- Cloison, Z43
- Encadrement, Z43
- Plinthe, Z44
- Cloison, Z44
- Encadrement, Z44

- Plinthe, Z45
- Cloison, Z45
- Encadrement, Z45
- Mur, Z41
- Volet, Z40
- Tube, Z40
- Fenêtre, Z40
- Coffret volet, Z40
- Tube, Z31
- Goulotte, Z30
- Tube, Z28
- Faïences, Z29
- Faïence, Z27
- Plinthe, Z27
- Plinthe, Z29
- Sol, Z25
- Tube, Z24
- Goulotte, Z24
- Porte et encadrement, Z23
- Porte et encadrement, Z21
- Porte et encadrement, Z33
- Garde corps, Z21
- Garde corps, Z33
- Plinthe, Z22
- Mur, Z22
- Goulotte, Z33
- Plinthe, Z16
- Sol, Z18
- Sol, Z14
- Tableau électrique, Z15
- Plinthe, Z20
- Tube, Z13
- Tableau électrique, Z12
- Tableau électrique, Z32
- Tableau électrique, Z34
- Tableau électrique, Z35
- Tableau électrique, Z36
- Goulotte, Z12
- Tube, Z12
- Goulotte, Z32
- Tube, Z32
- Goulotte, Z34
- Tube, Z34
- Goulotte, Z35
- Tube, Z35
- Goulotte, Z36
- Tube, Z36
- Plinthe, Z10
- Porte et encadrement, Z10
- Tube, Z10
- Tube, Z9
- Encadrement, Z9
- Plafond, Z3
- Plinthe, Z3
- Plafond, Z4
- Plinthe, Z4
- Tuyaux, Z6

- Conduit, Z6
- Goulotte, Z6
- Plafond, Z6
- Plinthe, Z6
- Sol, Z6
- Ecoulement, Z5
- Plafond, Z5
- Plinthe, Z5
- Sol, Z5
- Faïences, Z5
- Goulotte, Z5
- Tube, Z7
- Goulotte, Z2
- Tube, Z2
- Tableau électrique, Z2
- Conduit, Z2
- Tube Z1
- Goulotte, Z1
- Radiateur, Z1
-

JORDAN GASPARD



Sommaire

1.	Objet du diagnostic plomb avant travaux.....	8
2.	Renseignements concernant la mission	8
2.1.	Auteur du diagnostic	8
2.2.	Organisme chargé de la mission.....	8
2.3.	Appareil à fluorescence X	8
2.4.	Laboratoire d'analyse (si prélèvement de revêtements)	9
2.5.	Bien objet de la mission	9
2.6.	Périmètre des travaux donné par le commanditaire.....	9
3.	Protocole de réalisation d'un diagnostic plomb avant travaux	10
3.1.	Identification du bien objet de la mission :	10
3.2.	Identification des locaux :	10
3.3.	Identification des zones :	10
3.4.	Identification des matériaux et revêtements :	10
3.5.	Identification des unités de diagnostic :	10
3.6.	Détermination de la concentration en plomb des revêtements :	11
4.	Résultats des mesures	12
5.	Description générale du bien	36
5.1.	Description générale	36
5.2.	Tableau récapitulatif des pièces.....	36
6.	Conclusion	39
6.1.	Conclusion du diagnostic	39
6.2.	Commentaires.....	43
7.	Annexes	44
7.1.	Croquis	44
7.2.	Attestation du fabricant de l'appareil à fluorescence X.....	51
7.3.	Notice d'information	52
7.4.	Attestation sur l'honneur	55
7.5.	Certificat de compétences	56
7.6.	Attestation d'assurance.....	57

1. Objet du diagnostic plomb avant travaux

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission.

L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux.

Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP), ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb (DRIP), qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

2. Renseignements concernant la mission

2.1. Auteur du diagnostic

Nom : JORDAN GASPARD

Email : energaire@energaire.fr

Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par QUALIXPERT 17 Rue Borrel 81100 CASTRES. Le N° du certificat est C2363 délivré le 25/01/2018 et expirant le 24/01/2023.

2.2. Organisme chargé de la mission

Raison Sociale : B.E. Energ'aire

Adresse : BA 128 – 3 Rue du Lieutenant-Colonel DAGNAUX
57685 AUGNY

Numéro SIRET : 52383974400076

Compagnie d'assurance : Compagnie : CIA ACTE I.A.R.D.
N° police : 2712373
Valide jusqu'au : 31/12/2021

2.3. Appareil à fluorescence X

Appareil à fluorescence X :	Modèle :	Fondis FenX 800
	N° Série :	2-0466
Source radioactive :	Nature :	109 Cd
	Date de chargement :	21/08/2019
	Activité initiale :	850 MBq

L'opérateur du constat dispose d'une attestation du fabricant de l'appareil indiquant la durée de vie maximale de la source.(cf. annexe) Pendant cette durée, l'appareil garantit que 95% des résultats de mesures réalisées sur un échantillon standardisé de concentration voisine de 1 mg/cm², sont comprises dans un intervalle : valeur cible – 0,1 mg/cm² ; valeur cible + 0,1 mg/cm²

En début et fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil, la justesse de l'appareil est vérifiée par la mesure d'une concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil (1 mg/cm²).

Mesures de test	Ref. Etalon	Mesure	Prise
	NIST SRM2573	1,0 mg/cm ²	En début de constat
	NIST SRM2573	1,0 mg/cm ²	En fin de constat

2.4. Laboratoire d'analyse (si prélèvement de revêtements)

Laboratoire : ITGA Saint-Etienne
Adresse : Technopole – Le Polygone
46 rue de la Télématique
42950 Saint-Etienne Cedex 9
Méthode d'analyse :

2.5. Bien objet de la mission

Type de bâtiment : Bâtiment technique 1
Numéro (indice) : **DPAT- CASERNE RANCOVAL BATIMENT TECHNIQUE - 1**
Adresse complète : 2 RUE HENRY DE RANCOVAL
57000 METZ
Références cadastrales : Section :16 01 - Parcelle : 66
Croquis : Cf. annexes

Locaux	
Visités	BATIMENT TECHNIQUE
Non visités	Toiture, Atelier, Chaufferie (sous station), Bureau(Z10), Z11, Z14
Annexes non à usage courant	Sans objet

2.6. Périmètre des travaux donné par le commanditaire

TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT TECHNIQUE 1

3. Protocole de réalisation d'un diagnostic plomb avant travaux

La méthodologie utilisée est basée sur l'annexe 1 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb et sur la norme NF X 46-030 « *Diagnostic plomb – Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb* ».

3.1. Identification du bien objet de la mission :

L'auteur du constat identifie, localise et décrit succinctement le bien, objet de la mission, ainsi que l'ensemble immobilier auquel il appartient. En cas d'ambiguïté, il réalise un croquis afin de situer le bien dans cet ensemble.

L'auteur du constat consigne les renseignements suivants, qu'il se fait préciser, ou à défaut, le motif pour lequel il n'en a pas connaissance :

- Dans le cas d'un repérage réalisé en parties privative, si celles-ci sont occupées ;
- Dans le cas où les parties privatives sont occupées, s'il y a des enfants mineurs dont des enfants de moins de six ans ;

3.2. Identification des locaux :

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc. Le local est désigné selon une appellation non équivoque et non susceptible d'évoluer dans le temps. Le nom d'usage peut s'avérer insuffisant.

L'auteur du constat effectue une visite exhaustive des locaux du bien objet de la mission. Il dresse la liste détaillée des locaux visités. Si des locaux n'ont pas été visités, il en dresse aussi la liste et précise les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été visités. Les locaux sont désignés selon une appellation non équivoque et non susceptible d'évoluer dans le temps. Il réalise un croquis de l'ensemble des locaux du bien objet de la mission, visités ou non, et reporte sur le croquis la désignation de chaque local.

3.3. Identification des zones :

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones qu'il identifie sur le croquis, auxquelles il attribue arbitrairement une lettre (A, B, C...) selon la convention décrite ci-dessous :

La zone d'accès au local est nommée « A » et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées « B », « C », « D », ... dans le sens des aiguilles d'une montre.

Ces zones correspondent généralement aux différentes faces du local.

3.4. Identification des matériaux et revêtements :

Les matériaux en plomb font l'objet du repérage par le diagnostiqueur par fluorescence X et/ou par constat visuel.

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction. Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anti-corrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb et sont à mesurer comme tous les autres revêtements contrairement à ce qui est indiqué pour la réalisation d'un CREP.

3.5. Identification des unités de diagnostic :

Dans chaque local, toutes les surfaces susceptibles d'avoir un revêtement contenant du plomb sont analysées ou incluses dans une unité de diagnostic à analyser, telle que définie à l'article 2 de l'arrêté sus-cité. Cela comprend aussi les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb (papier peint, toile de verre, moquette murale, etc.), car un matériau contenant du plomb peut exister en dessous.

Une Unité de Diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Pour chaque zone, l'auteur du constat dresse la liste des unités de diagnostic, **recouvertes ou non d'un revêtement, y compris celles manifestement récentes**. Il identifie chaque unité de diagnostic par un nom non ambigu. Lorsqu'il y a plusieurs unités de diagnostic de même type (porte, fenêtre...) dans une même zone, chacune d'elles est clairement identifiée et repérée sur le croquis.

L'auteur du constat identifie le substrat de l'unité de diagnostic par examen visuel et en fonction des caractéristiques physiques du matériau, et le revêtement apparent de l'unité de diagnostic. Par substrat, on entend un matériau sur lequel un revêtement est appliqué (plâtre, bois, brique, métal, etc.).

En application de l'article 2 de l'arrêté sus-cité, constituent des unités de diagnostic distinctes :

- les différents murs d'une même pièce ;
- des éléments de construction de substrats différents (tels qu'un pan de bois et le reste de la paroi murale à laquelle il appartient) ;
- les côtés extérieur et intérieur d'une porte ou d'une fenêtre ;
- des éléments situés dans des locaux différents, même contigus (tels que les 2 faces d'une porte car elles ont pu être peintes par des peintures différentes) ;
- une allège ou une embrasure et la paroi murale à laquelle elle appartient.

Si des habitudes locales de construction ou de mise en peinture sont connues, l'auteur du constat en tient compte pour une définition plus précise des unités de diagnostic.

Peut (peuvent) constituer une seule et même unité de diagnostic :

- l'ensemble des plinthes d'un même local ;
- une porte et son huisserie dans un même local ;
- une fenêtre et son huisserie dans un même local.

Une cage d'escalier est découpée en plusieurs locaux. Sont considérés comme locaux distincts :

- chaque palier ;
- chaque partie de cage d'escalier située entre deux paliers.

En vue d'assurer la cohérence de ce découpage, le hall d'entrée pourra être assimilé au palier du rez-de-chaussée. Dans un même « local » (partie de cage d'escalier), sont aussi considérés comme unités de diagnostic distinctes :

- l'ensemble des marches ;
- l'ensemble des contremarches ;
- l'ensemble des balustres ;
- le limon ;
- la crémaillère ;
- la main courante ;
- le plafond.

3.6. Détermination de la concentration en plomb des revêtements :

Dans chaque local, toutes les unités de diagnostic font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Les unités de diagnostic manifestement récentes ou dépourvues de revêtement (exemples : porte, fenêtre, plinthe, ...), font également l'objet de mesure.

Sur chaque unité de diagnostic, les mesures sont réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte. Les mesures sont réalisées sur une partie saine de l'unité de diagnostic.

Lorsque l'auteur du constat réalise, en application de l'article 4, un prélèvement pour analyse chimique, il réalise ce prélèvement sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement minimal de 0,5 g). L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières. Il est analysé en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble. La mise en œuvre de la norme NF X 46 031 d'avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb est réputée satisfaisante à cette exigence.

L'ensemble des mesures est récapitulé dans un tableau. En l'absence de mesures, la raison pour laquelle la mesure n'a pas été effectuée est indiquée dans le tableau.

4. Résultats des mesures

N° mesure	Local / Structure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Justification de l'absence de mesure/ Observation
	Z1		SOL	BETON			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			GRILLE DE SOL	METAL			0 - 0	
			PORTE1 ET ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE2 ET ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			RADIATEUR 1	METAL	PEINTURE		0.12-0.11	
			RADIATEUR 2	METAL	PEINTURE		0.12-0.11	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			1.98	
			PORTE GARAGE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TABLEAU ELECTRIQUE	PLASTIQUE	PEINTURE		0 - 0	
			TUBE	PVC			0.44-0.39	
			PORTE MONTE CHARGE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	Z2		SOL	CARREAU DE CIMENT			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			TABLEAU ELECTRIQUE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUBE IRO	PVC			2.06	
			CONDUIT VENTILATION	ACIER GALVANISE			0 - 0	
			TABLEAUX	PVC			2.39	
			GOULOTTE	PVC			1.16	
			CONDUIT	METAL			0 - 0	
			PORTE GARAGE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			POTEAUX	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			TABLEAUX	PLASTIQUE	PEINTURE		0 - 0	
			AEROTHERME	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT	PVC			0.47-0.45	
			PAROI VITREE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			GARDE CORPS	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE1 ET ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE2 ET ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT	FONTE	PEINTURE		0 - 0	
			CALORIFUGE	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	Z7		PARQUET	BOIS			0 - 0	
			CALORIFUGE	PVC			0 - 0	
			PLAFOND	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	

	Z7		TUBE IRO	PVC			0.55-0.49	
			CONDUIT	PVC			0 - 0	
			CLOISON	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT	FONTE	PEINTURE		0 - 0	
	Z8		SOL	PLAQUE BOIS			0 - 0	
			PLINTHE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			MUR	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			CLOISON	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE ET ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	Z5		SOL	CARRELAGE			0.11-0.10	
			PLINTHE	CARRELAGE			0.17-0.15	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			FAÏENCES	CARRELAGE			0.11-0.10	
			PLAFOND	PVC	LAMBRIS		4.55	
			GOULOTTE	PVC			3.08	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			ECOULEMENT	PVC			3.13	
	Z6		SOL	CARRELAGE			0.11-0.10	
			PLINTHE	CARRELAGE			0.17-0.15	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	PVC	LAMBRIS		1.43	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			3.13	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT	FONTE	PEINTURE		0.12-0.10	
			TUYAUX RADIATEUR	METAL	PEINTURE		5.30	
	Z3		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	BOIS	PEINTURE		0.25-0.22	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	PVC	LAMBRIS		4.55	
			TUBE IRO	PVC			0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
	Z4		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	BOIS	PEINTURE		0.25-0.22	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	PVC	LAMBRIS		4.55	
			TUBE IRO	PVC			0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
	Z9		SOL	BETON			0 - 0	
			MUR	BETON			0 - 0	
			PLAFOND	BETON			0 - 0	
			CONDUIT	FONTE	PEINTURE		0 - 0	
			CALORIFUGE	PVC			0 - 0	
			TUBE IRO	PVC			0.44-0.38	
			TABLEAU ELECTRIQUE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	METAL	PEINTURE		0 - 0	

	Z9		ESCALIER+MARCHE	BETON			0 - 0	
			PORTE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0.17-0.14	
	Z10		SOL	CARRELAGE			0 - 0	
			PLINTHE	CARRELAGE			16.09	
			MUR	LAMBRIS BOIS	VERNIS		0 - 0	
			PLAFOND	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			RAMPE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE ET ENCADREMENT	ALU	PEINTURE		0.14-0.10	
			PAROI VITREE	ALU	PEINTURE		0 - 0	
			TUBE IRO	PVC			1.68	
			MUR PERIPHERIQUE	ENDUIT			0 - 0	
	Z12		SOL	CARREAU CIMENT			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	BETON			0 - 0	
			AEROTHERME	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			3.16	
			TUBE IRO	PVC			1.58	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT VENTILATION	METAL			0 - 0	
			CALORIFUGE	PVC			0 - 0	
			TALEAUX ELECTRIQUE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TABLEAUX ELECTRIQUE	PVC			2.49	
			PORTE ET ENCADREMENT	ALU			0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE GARAGE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT	FONTE	PEINTURE		0 - 0	
			POTEAUX	BETON	PEINTURE		0 - 0	
	Z32		SOL	CARREAU CIMENT			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	BETON			0 - 0	
			AEROTHERME	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			3.16	
			TUBE IRO	PVC			1.58	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT VENTILATION	METAL			0 - 0	
			CALORIFUGE	PVC			0 - 0	
			TALEAUX ELECTRIQUE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TABLEAUX ELECTRIQUE	PVC			2.49	
			PORTE ET ENCADREMENT	ALU			0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
	Z32		ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	

			PORTE GARAGE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT	FONTE	PEINTURE		0 - 0	
			POTEAUX	BETON	PEINTURE		0 - 0	
	Z34		SOL	CARREAU CIMENT			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	BETON			0 - 0	
			AEROTHERME	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			3.16	
			TUBE IRO	PVC			1.58	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT VENTILATION	METAL			0 - 0	
			CALORIFUGE	PVC			0 - 0	
			TALEAUX ELECTRIQUE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TABLEAUX ELECTRIQUE	PVC			2.49	
			PORTE ET ENCADREMENT	ALU			0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE GARAGE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT	FONTE	PEINTURE		0 - 0	
			POTEAUX	BETON	PEINTURE		0 - 0	
	Z35		SOL	CARREAU CIMENT			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	CARRELAGE			0 - 0	
			AEROTHERME	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			3.16	
			TUBE IRO	PVC			1.58	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT VENTILATION	METAL			0 - 0	
			CALORIFUGE	PVC			0 - 0	
			TALEAUX ELECTRIQUE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TABLEAUX ELECTRIQUE	PVC			2.49	
			PORTE ET ENCADREMENT	ALU			0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE GARAGE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT	FONTE	PEINTURE		0 - 0	
			POTEAUX	BETON	PEINTURE		0 - 0	
	Z36		SOL	CARREAU CIMENT			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	BETON			0 - 0	
			AEROTHERME	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			3.16	
			TUBE IRO	PVC			1.58	
	Z36		TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	

			CONDUIT VENTILATION	METAL			0 - 0	
			CALORIFUGE	PVC			0 - 0	
			TABLEAUX ELECTRIQUE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TABLEAUX ELECTRIQUE	PVC			2.49	
			PORTE ET ENCADREMENT	ALU			0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE GARAGE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT	FONTE	PEINTURE		0 - 0	
			POTEAUX	BETON	PEINTURE		0 - 0	
	Z13		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE ET ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			PLINTHES	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			TUBE IRO	PVC			1.43	
			POTEAUX	BETON	PEINTURE		0 - 0	
	Z20		SOL	CARRELAGE			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLINTHE	CARRELAGE			0.19-0.18	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE VITREE	ALU			0 - 0	
			PORTE1 ET ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE2 ET ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PAROIS VITREE	ALU			0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			0 - 0	
			TUBE IRO	PVC			0 - 0	
			TABLEAUX ELECTRIQUE	PVC			0 - 0	
			PERCHE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT	FONTE	PEINTURE		0 - 0	
	Z15		SOL	CARRELAGE			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLINTHE	CARRELAGE			0 - 0	
			PLAFOND	BETON			0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TABLEAUX ELECTRIQUE	PVC			4.33	
			COFFRAGE	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			TUBE IRO	PVC	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	ALU	PEINTURE		0 - 0	
			PAROI 1 VITREE	ALU	PEINTURE		0 - 0	
			PAROI 2 VITREE	ALU	PEINTURE		0 - 0	
	Z19		SOL	CARRELAGE			0.16-0.13	

	Z19		FAÏENCE	CARRELAGE			0 - 0	
			PORTE1 ET ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE2 ET ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE3 ET ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			CONDUIT	PVC			0 - 0	
			COFFRAGE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
	Z18		SOL	CARRELAGE			0.16-0.13	
			FAÏENCE	CARRELAGE			0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			COFFRAGE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			GRILLE DE SOL	PVC			0 - 0	
			PAROIS	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
	Z16		SOL	CARRELAGE			0 - 0	
			FAÏENCE	CARRELAGE			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLINTHE	CARRELAGE			0.13-0.10	
			PLAFOND	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			GRILLE AERATION	PVC	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE ET ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	PVC			0 - 0	
	Z17		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE ET ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUBE IRO	PVC			0 - 0	
			FAUX PLAFOND	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUBE	PVC	PEINTURE		0 - 0	
			GRILLE	PVC	PEINTURE		0 - 0	
	Z21		SOL	CARRELAGE			0 - 0	
			PLINTHE	CARRELAGE	PEINTURE		6.60	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			GARDE CORP	METAL	PEINTURE		0.26-0.19	
			ENCADREMENTS	METAL	PEINTURE		0.15-0.12	
			RADIATEURS	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PAROIE VITREE	ALU	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE+ENCADREM ENT	ALU	PEINTURE		0 - 0	
	Z33		SOL	CARRELAGE			0 - 0	
			PLINTHE	CARRELAGE	PEINTURE		6.60	

	Z33		MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			GARDE CORP	METAL	PEINTURE		0.26-0.19	
			ENCADREMENTS	METAL	PEINTURE		0.15-0.12	
			RADIATEURS	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PAROIE VITREE	ALU	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE+ENCADREMENT	ALU	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU	PEINTURE		0 - 0	
			TABLEAUX ELECTRIQUE	METAL			0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			13.89	
			PERCHE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0.18-0.15	
	Z22		SOL	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLINTHE	CARRELAGE			2.07	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			MUR	BOIS	LAMBRIS		0.26-0.25	
			TUBE IRO	PVC	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE+ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			MONTE CHARGE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			COFFRAGE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TABLEAU	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	Z23		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			0 - 0	
			PANNEAUX	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE+ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		0.16-0.09	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
	Z24		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			CALORIFUGE	PVC	PEINTURE		0 - 0	
			CLOISON	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			0.33-0.31	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE	ALU			0 - 0	
			PAROIE VITREE	ALU			0 - 0	
			TUBE IRO	PVC	PEINTURE		0.55-0.52	
			PORTE+ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
	Z25		SOL	CARRELAGE			0.12-0.10	
			FAÏENCE	CARRELAGE			0 - 0	

	Z25		FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			PORTE+ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT	PVC			0 - 0	
	Z26		SOL	CARRELAGE			0 - 0	
			FAÏENCE	CARRELAGE			0 - 0	
			PORTE+ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUBE IRO	PVC			0 - 0	
	Z27		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0.19-0.17	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	CUIVRE			0 - 0	
			TUBE IRO	PVC			0 - 0	
			FAÏENCE	CARRELAGE			3.69	
			CONDUIT	PVC			0 - 0	
			CONDUIT	FONTE			0 - 0	
	Z29		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0.19-0.17	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	CUIVRE			0 - 0	
			TUBE IRO	PVC			0 - 0	
			FAÏENCE	CARRELAGE			3.69	
			CONDUIT	PVC			0 - 0	
			CONDUIT	FONTE			0 - 0	
			PORTE+ENCADREMENT	ALU	PEINTURE		0 - 0	
	Z28		SOL	CARRELAGE			0 - 0	
			PLINTHE	CARRELAGE			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			TUBE IRO	PVC	PEINTURE		0.41-0.40	
			PORTE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	Z30		FAÏENCE	CARRELAGE			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	CARRELAGE			0 - 0	
			PLINTHE	CARRELAGE			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			TUBE IRO	PVC	PEINTURE		2.03	
			PORTE	ALU	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	ALU	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	

	Z30		ENCADREMNT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			0.8-0.67	
			CALORIFUGE	PVC			0 - 0	
	Z31		SOL	BOIS	PLASTIQUE		0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			GARDE CORPS	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUBE IRO	PVC	PEINTURE		2.38	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	Z40		SOL	DALLE	PLASTIQUE		0 - 0	
			VOLET	PVC			2.1	
			PLINTHE	CARRELAGE			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			TUBE IRO	PVC	PEINTURE		0.29-0.27	
			PLAFOND	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			12.01	
			COFFRET VOLET	PVC			12.01	
			RADIAEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE+ENCADREM ENT	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			MONTE CHARGE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TRAPPES	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	Z41		SOL	CARRELAGE			0 - 0	
			PLINTHE	CARRELAGE			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE2	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT2	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	Z42		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	BOIS	PEINTURE		0.13-0.13	
			RADIAEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0.44-0.43	
			FAUX PLAFOND	ALU	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0.15-0.14	
	Z43		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	BOIS	PEINTURE		0.13-0.13	
			RADIAEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0.44-0.43	
			FAUX PLAFOND	ALU	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0.15-0.14	
	Z44		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	BOIS	PEINTURE		0.13-0.13	
			RADIAEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	

	Z44		TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0.44-0.43	
			FAUX PLAFOND	ALU	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0.15-0.14	
	Z45		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	BOIS	PEINTURE		0.13-0.13	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0.44-0.43	
			FAUX PLAFOND	ALU	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0.15-0.14	
	Z46		SOL	CARRELAGE			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLINTHE	CARRELAGE			0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PAPIER PEINT		0 - 0	
			FENETRE	PVC			9.24	
			COFFRET VOLET	PVC			8.51	
			VOLET	PVC			3.57	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0.14-0.10	
			TUBE IRO	PVC			0.40-0.38	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			0 - 0	
			FAÏENCES	CARRELAGE			0 - 0	
			HUISSERIES	BOIS			0 - 0	
	Z47		PORTE+ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		0 - 0	FERME A CLEF
	Z48		PORTE+ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		0 - 0	FERME A CLEF
	CHAMBRE 46		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC	PEINTURE		0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.47-0.37	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0.37-0.35	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			1.69	
			FENETRE	PVC			4.67	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CAISSON VOLET	PVC			0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	PLACARD CHAMBRE 46		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.5-0.4	
			PLAFOND	ALU			0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
	CHAMBRE 47		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC	PEINTURE		0 - 0	

	CHAMBRE 47		MUR	BETON	PEINTURE		0.47-0.37	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0.37-0.35	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			1.69	
			FENETRE	PVC			4.67	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CAISSON VOLET	PVC			0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	PLACARD CHAMBRE 47		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.5-0.4	
			PLAFOND	ALU			0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
	SDB CHAMBRE 47		SOL	CARRELAGE			0.17-0.15	
			PLINTHE	CARRELAGE			0.11-0.10	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			FAÏENCE	CARRELAGE			0.11-0.15	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT	PVC			2.64	
	SDB CHAMBRE 46		SOL	CARRELAGE			0.17-0.15	
			PLINTHE	CARRELAGE			0.11-0.10	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			FAÏENCE	CARRELAGE			0.11-0.15	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT	PVC			2.64	
	CHAMBRE 25		PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.25-0.24	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.56	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CAISSON VOLET	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	CHAMBRE 26		PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.25-0.24	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	

	CHAMBRE 26		FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.56	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CAISSON VOLET	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	CHAMBRE 27		PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.25-0.24	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.56	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CAISSON VOLET	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	CHAMBRE 28		PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.25-0.24	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.56	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CAISSON VOLET	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	CHAMBRE 29		PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.25-0.24	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.56	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CAISSON VOLET	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	CHAMBRE 30		PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.25-0.24	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.56	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CAISSON VOLET	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	

	CHAMBRE 31		PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.25-0.24	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.56	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CAISSON VOLET	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	CHAMBRE 32		PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.25-0.24	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.56	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CAISSON VOLET	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	CHAMBRE 33		PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.25-0.24	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.56	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CAISSON VOLET	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	CHAMBRE 34		PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.25-0.24	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.56	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CAISSON VOLET	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	CHAMBRE 35		PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.25-0.24	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	

	CHAMBRE 35		FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.56	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CAISSON VOLET	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	CHAMBRE 36		PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.25-0.24	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.56	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CAISSON VOLET	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	CHAMBRE 37		PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.25-0.24	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.56	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CAISSON VOLET	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	CHAMBRE 38		PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.25-0.24	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.56	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CAISSON VOLET	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	CHAMBRE 39		PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.25-0.24	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.56	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CAISSON VOLET	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	

	CHAMBRE 40		PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.25-0.24	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.56	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CAISSON VOLET	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	CHAMBRE 41		PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.25-0.24	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.56	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CAISSON VOLET	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	CHAMBRE 42		PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.25-0.24	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.56	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CAISSON VOLET	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	CHAMBRE 43		PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.25-0.24	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.56	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CAISSON VOLET	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	CHAMBRE 44		PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.25-0.24	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	

	CHAMBRE 44		FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.56	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CAISSON VOLET	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	CHAMBRE 45		PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.25-0.24	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.56	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CAISSON VOLET	PVC			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	PLACARD CHAMBRE 45		TUYAUX	PVC			2.84	
			SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
	SDB CHAMBRE 45		SOL	CARRELAGE			0.21-0.20	
			PLINTHE	CARRELAGE			0.16-0.15	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			FAÏENCE	CARRELAGE			0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT	PVC			0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	LOCAL MENAGE		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLINTHE	PVC	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			FENETRE	PVC			6.13	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0.35-0.34	
	SANITAIRE 1		SOL	CARRELAGE			0.22-0.20	
			PLINTHE	CARRELAGE			0.18-0.17	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			FAÏENCE	CARRELAGE			0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT1	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE 2	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT2	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE 3	BOIS	PEINTURE		0 - 0	

	SANITAIRE 1		ENCADREMENT3	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE 4	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT4	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	PVC			0.47-0.45	
			CONDUIT	PVC			2.68	
			FENETRE	PVC			7.25	
			CONDUIT	PVC	PEINTURE		1.67	
			GOULOTTE	PVC			0 - 0	
	SANITAIRE 2		SOL	CARRELAGE			0.22-0.20	
			PLINTHE	CARRELAGE			0.18-0.17	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			FAÏENCE	CARRELAGE			0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT1	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE 2	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT2	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE 3	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT3	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE 4	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT4	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	PVC			0.47-0.45	
			FENETRE	PVC			7.25	
			CONDUIT	PVC	PEINTURE		1.67	
	SANITAIRE 3		SOL	CARRELAGE			0.22-0.20	
			PLINTHE	CARRELAGE			0.18-0.17	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			FAÏENCE	CARRELAGE			0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT1	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE 2	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT2	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE 3	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT3	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE 4	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT4	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	PVC			0.47-0.45	
			CONDUIT	PVC			2.68	
			FENETRE	PVC			7.25	
			CONDUIT	PVC	PEINTURE		1.67	
	SANITAIRE 4		SOL	CARRELAGE			0.22-0.20	
			PLINTHE	CARRELAGE			0.18-0.17	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			FAÏENCE	CARRELAGE			0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	

	SANITAIRE 4		CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT1	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE 2	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT2	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE 3	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT3	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE 4	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT4	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			RADIAEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	PVC			0.47-0.45	
			FENETRE	PVC			7.25	
			CONDUIT	PVC	PEINTURE		1.67	
	WC		SOL	CARRELAGE			0.22-0.20	
			PLINTHE	CARRELAGE			0.18-0.17	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			FAÏENCE	CARRELAGE			0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT1	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE 2	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT2	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE 3	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT3	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE 4	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT4	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			RADIAEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	PVC			0.47-0.45	
			FENETRE	PVC			7.25	
			CONDUIT	PVC	PEINTURE		1.67	
	CHAMBRE TAMPON 1		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.35-0.34	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			FENETRE	PVC			6.3	
			PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT1	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			RADIAEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0.19-0.19	
	CHAMBRE TAMPON 2		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.35-0.34	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			FENETRE	PVC			6.3	
			PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT1	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			RADIAEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	

	CHAMBRE TAMPON 2		CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0.19-0.19	
	CHAMBRE TAMPON 3		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.35-0.34	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			FENETRE	PVC			6.3	
			PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT1	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0.19-0.19	
	Z49		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.37	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			FENETRE	PVC			0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0.20-0.19	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FAÏENCE	CARRELAGE			0.14-0.13	
			PORTE+ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
	Z51		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.37	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			FENETRE	PVC			0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0.20-0.19	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FAÏENCE	CARRELAGE			0.14-0.13	
			PORTE+ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
	TV1		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.27-0.25	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0.27-0.25	
	TV2		FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			FENETRE	PVC			5.68	
			COFFRET VOLET	PVC			0 - 0	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			BAGUETTE	ALU			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	LOCAL PERCHE 1		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			MUR	BETON			0 - 0	
			PLAFOND	BETON			0 - 0	
			PORTE+ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	

	LOCAL PERCHE 1		PERCHE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	LOCAL PERCHE 2		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			MUR	BETON			0 - 0	
			PLAFOND	BETON			0 - 0	
			PORTE+ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PERCHE	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	Z55		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0.28-0.27	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0.27-0.26	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			PORTE+ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		0.14-0.12	
			FENETRE	PVC			10.57	
			COFFRET VOLET	PVC			9.62	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CONVECTEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			GOULOTTE	PVC	PEINTURE		1.76	
			PORTE+ENCADREMENT	PVC	PEINTURE		6.08	
			PORTE PLACARD	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT PLACARD	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			TABLEAUX ELECTRIQUE	PVC			2.78	
			TUBE IRO	PVC			0 - 0	
	SELF		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			FENETRE	PVC			4.68	
			COFFRET VOLET	PVC			0 - 0	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			BAGUETTE	ALU			0 - 0	
			PORTE+ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		1.18	
	Z54		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			FENETRE	PVC			4.68	
			COFFRET VOLET	PVC			0 - 0	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			BAGUETTE	ALU			0 - 0	
			PORTE+ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		0 - 0	

	Z54		ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		1.18	
	Z53		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLINTHE	PVC			0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			FENETRE	PVC			4.68	
			COFFRET VOLET	PVC			0 - 0	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAUX	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			BAGUETTE	ALU			0 - 0	
			PORTE+ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	BOIS	PEINTURE		1.18	
	PLACARD SELF		PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
	CUISINE		SOL	CARRELAGE			0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			FAÏENCE	CARRELAGE			0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.57	
			COFFRET VOLET	PVC			0 - 0	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CONDUIT	PVC			0 - 0	
			TUBE IRO	PVC			0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0.9-0.85	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			STORE	PVC			0 - 0	
			COFFRET STORE	ALU			0 - 0	
			TUYAU	METAL	PEINTURE		0.87-0.85	
	PLONGE		SOL	CARRELAGE			0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			FAÏENCE	CARRELAGE			0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.57	
			COFFRET VOLET	PVC			0 - 0	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CONDUIT	PVC			0 - 0	
			TUBE IRO	PVC			0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0.9-0.85	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			STORE	PVC			0 - 0	
			COFFRET STORE	ALU			0 - 0	
			TUYAU	METAL	PEINTURE		0.87-0.85	
	Z58		SOL	CARRELAGE			0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			FAÏENCE	CARRELAGE			0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.57	
			COFFRET VOLET	PVC			0 - 0	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CONDUIT	PVC			0 - 0	

	Z58		TUBE IRO	PVC			0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0.9-0.85	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			STORE	PVC			0 - 0	
			COFFRET STORE	ALU			0 - 0	
			TUYAU	METAL	PEINTURE		0.87-0.85	
	Z57		SOL	CARRELAGE			0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			FAÏENCE	CARRELAGE			0 - 0	
			FENETRE	PVC			3.57	
			COFFRET VOLET	PVC			0 - 0	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			CONDUIT	PVC			0 - 0	
			TUBE IRO	PVC			0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0.9-0.85	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			STORE	PVC			0 - 0	
			COFFRET STORE	ALU			0 - 0	
			TUYAU	METAL	PEINTURE		0.87-0.85	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PLAFOND	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
	FOYER		SOL	CARRELAGE			0.22-0.20	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLINTHE	CARRELAGE			0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0.30-0.28	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			FENETRE	PVC			5.08	
			COFFRET VOLET	PVC			0 - 0	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			TUYAU	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			POTEAUX	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE 2	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT 1	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT 2	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE FENETRE	PVC			3.64	
			ENCADREMENT PORTE FENETRE	PVC			4.68	
			GOULOTTE	PVC			5.88	
	TAMPON 4		SOL	DALLE DE SOL			0 - 0	
			PLINTHE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			8.98	
			COFFRET VOLET	PVC			7.15	
			VOLET	PVC			2.32	
			FAÏENCE	CARRELAGE			0.24-0.22	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0.17-0.16	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	ALU			0 - 0	
			TUYAU	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			3	

	TAMPON 4		CONDUIT	PVC			3.05	
	Z56		SOL	PLASTIQUE			0 - 0	
			MUR	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAU	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PLINTHE	PLATRE			0 - 0	
			FAUX PLAFOND	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	Z38		SOL	CARRELAGE			0 - 0	
			PLINTHE	CARRELAGE			0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			MUR	BETON	PAPIER PEINT		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			4.92	
			CONDUIT	PVC			2.08	
			TUYAU	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			0.77-0.70	
			COFFRAGE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
	Z39		SOL	DALLE DE SOL			0 - 0	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TUYAU	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TABLEAU ELECTRIQUE	PVC			10.59	
			FENETRE	PVC			10.49	
			COFFRAGE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0.47-0.41	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0.19-0.16	
			GOULOTTE	PVC	PEINTURE		5.36	
			FAÏENCE	CARRELAGE			0.26-0.24	
			GOULOTTE	METAL	PEINTURE		0.54-0.47	
			COFFRAGE	METAL	PEINTURE		0.72-0.68	
			CONDUIT	PVC	PEINTURE		5.78	
			CONDUIT	METAL	PEINTURE		0.68-0.67	
			FENETRE	METAL	PEINTURE		0.88-0.79	
			PLINTHE	BOIS	PEINTURE		0.94-0.92	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0 - 0	
	BAR		SOL	BOIS	PLASTIQUE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			5.31	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLINTHE	BOIS	PEINTURE		0.13-0.12	
			COFFRAGE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0.16-0.15	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			1.49	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
	RESERVE		SOL	BOIS	PLASTIQUE		0 - 0	
			ENCADREMENT	METAL	PEINTURE		0 - 0	

	RESERVE		PORTE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			FAUX PLAFOND	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			FENETRE	PVC			5.31	
			MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			PLINTHE	BOIS	PEINTURE		0.13-0.12	
			COFFRAGE	BOIS	PEINTURE		0 - 0	
			RADIATEUR	METAL	PEINTURE		0.16-0.15	
			VOLET	PVC			0 - 0	
			GOULOTTE	PVC			1.49	
			CLOISON	PLATRE	PEINTURE		0 - 0	
			SOL	CARRELAGE			0.19-0.18	
			PLINTHE	CARRELAGE			0.19-0.14	
	FACADES		MUR	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			CONDUIT	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			GARDE CORPS	METAL	PEINTURE		0.81-0.52	
			POTEAUX	BETON			0 - 0	
			ESCALIERS	BETON			0 - 0	
			PORTES GARAGES	METAL	PEINTURE		0 - 0	
			TABLETTE FENETRE	ALU	PEINTURE		0 - 0	
			GRILLE VENTILATION	PVC	PEINTURE		0 - 0	
			ESCALIER	METAL			0 - 0	
			GARDE CORPS	METAL			0 - 0	
			APPUI FENETRE	BETON	PEINTURE		0 - 0	
			CAPOT	METAL			3.23	
			COUVERTINE	ALU			0 - 0	

5. Description générale du bien

5.1. Description générale

BATIMENT TECHNIQUE

5.2. Tableau récapitulatif des pièces

Nom	Descriptif	Schémas / photos
FACADES		Néant
RESERVE		Néant
BAR		Néant
Z39		Néant
Z38		Néant
Z56		Néant
TAMPON 4		Néant
FOYER		Néant
Z58		Néant
Z57		Néant
CUISINE		Néant
PLONGE		Néant
PLACARD SELF		Néant
SELF		Néant
Z53		Néant
Z54		Néant
Z55		Néant
TV2		Néant
TV1		Néant
LOCAL PERCHE 1		Néant
LOCAL PERCHE 2		Néant
Z56		Néant
Z49		Néant
Z51		Néant
SANITAIRE 1		Néant
SANITAIRE 2		Néant
SANITAIRE 3		Néant
SANITAIRE 4		Néant
WC		Néant
CHAMBRE TAMPON 1		Néant
CHAMBRE TAMPON 2		Néant
CHAMBRE TAMPON 3		Néant
LOCAL MENAGE		Néant
CHAMBRE 25		Néant
CHAMBRE 26		Néant
CHAMBRE 27		Néant
CHAMBRE 28		Néant
CHAMBRE 29		Néant
CHAMBRE 30		Néant
CHAMBRE 31		Néant
CHAMBRE 32		Néant

Nom	Descriptif	Schémas / photos
CHAMBRE 33		Néant
CHAMBRE 34		Néant
CHAMBRE 35		Néant
CHAMBRE 36		Néant
CHAMBRE 37		Néant
CHAMBRE 38		Néant
CHAMBRE 39		Néant
CHAMBRE 40		Néant
CHAMBRE 41		Néant
CHAMBRE 42		Néant
CHAMBRE 43		Néant
CHAMBRE 44		Néant
CHAMBRE 45		Néant
PLACARDS CHAMBRE 45		Néant
SDB CHAMBRE 45		Néant
CHAMBRE 46		Néant
CHAMBRE 47		Néant
SDB CHAMBRE 46		Néant
SDB CHAMBRE 47		Néant
Z46		Néant
Z47		Néant
Z48		Néant
Z42		Néant
Z43		Néant
Z44		Néant
Z45		Néant
Z40		Néant
Z41		Néant
Z30		Néant
Z31		Néant
Z29		Néant
Z28		Néant
Z27		Néant
Z26		Néant
Z25		Néant
Z24		Néant
Z22		Néant
Z23		Néant
Z21		Néant
Z33		Néant
Z16		Néant
Z17		Néant
Z18		Néant
Z19		Néant
Z14		Néant
Z15		Néant
Z20		Néant
Z12		Néant
Z32		Néant

Nom	Descriptif	Schémas / photos
Z34		Néant
Z35		Néant
Z36		Néant
Z13		Néant
Z10		Néant
Z3		Néant
Z4		Néant
Z9		Néant
Z5		Néant
Z6		Néant
Z7		Néant
Z8		Néant
Z1		Néant
Z2		Néant

6. Conclusion

6.1. Conclusion du diagnostic

⇒ Il a été repéré des matériaux et/ou des revêtements contenant du plomb.

- Garde corps, façades
- Capot, façades
- Sol, réserve
- Plinthes, réserve
- Goulotte, réserve
- Goulotte, bar
- Radiateur, réserve
- Radiateur, bar
- Plinthes, bar
- Fenêtre, bar
- Fenêtre, réserve
- Conduit, Z39
- Plinthes, Z39
- Fenêtre, Z39
- Goulotte , Z39
- Coffrage, Z39
- Faïences, Z39
- Porte, Z39
- Tableau électrique, Z39
- Coffrage, Z38
- Fenêtre, Z38
- Conduit, Z38
- Fenêtre, Tampon 4
- Goulotte , Tampon 4
- Volet, Tampon 4
- Coffret, Tampon 4
- Faïence, Tampon 4
- Encadrement, Tampon 4
- Sol, foyer
- Cloison, foyer
- Fenêtre, foyer
- Porte fenêtre, foyer
- Encadrement porte fenêtre, foyer
- Goulotte, foyer
- Fenêtre, Z58
- Fenêtre, Z57
- Fenêtre, cuisine
- Fenêtre, plonge
- Encadrement, Z58
- Encadrement, Z57
- Encadrement, cuisine
- Encadrement, plonge
- Tuyaux, Z58
- Tuyaux, Z57
- Tuyaux, cuisine
- Tuyaux, plonge
- Encadrement, placard self
- Fenêtre, self
- Fenêtre, Z53
- Fenêtre, Z54

- Encadrement, self
- Encadrement, Z53
- Encadrement, Z54
- Mur, Z55
- Cloison, Z55
- Porte et encadrement, Z55
- Fenêtre, Z55
- Coffret volet, Z55
- Goulotte, Z55
- Tableau électrique, Z55
- Fenêtre, TV2
- Mur, TV1
- Cloison, TV1
- Mur, Z51
- Cloison, Z51
- Faïence, Z51
- Fenêtre, Z51
- Mur, Z49
- Cloison, Z49
- Faïence, Z49
- Fenêtre, Z49
- Tuyaux, sanitaire 1
- Conduit, sanitaire 1
- Fenêtre, sanitaire 1
- Tuyaux, sanitaire 2
- Conduit, sanitaire 2
- Fenêtre, sanitaire 2
- Tuyaux, sanitaire 3
- Conduit, sanitaire 3
- Fenêtre, sanitaire 3
- Tuyaux, sanitaire 4
- Conduit, sanitaire 4
- Fenêtre, sanitaire 4
- Tuyaux, WC
- Conduit, WC
- Fenêtre, WC
- Mur, chambre Tampon 1
- Fenêtre, chambre Tampon 1
- Cloison, chambre Tampon 1
- Mur, chambre Tampon 2
- Fenêtre, chambre Tampon 2
- Cloison, chambre Tampon 2
- Mur, chambre Tampon 3
- Fenêtre, chambre Tampon 3
- Cloison, chambre Tampon 3
- Sol, sanitaire 1
- Plinthe, sanitaire 1
- Sol, sanitaire 2
- Plinthe, sanitaire 2
- Sol, sanitaire 3
- Plinthe, sanitaire 3
- Sol, sanitaire 4
- Plinthe, sanitaire 4
- Sol, WC
- Plinthe, WC
- Fenêtre, local ménage
- Cloison, local ménage
- Mur, chambre 45

- Fenêtre, chambre 45
- Mur, chambre 44
- Fenêtre, chambre 44
- Mur, chambre 43
- Fenêtre, chambre 43
- Mur, chambre 42
- Fenêtre, chambre 42
- Mur, chambre 41
- Fenêtre, chambre 41
- Mur, chambre 40
- Fenêtre, chambre 40
- Mur, chambre 39
- Fenêtre, chambre 39
- Mur, chambre 38
- Fenêtre, chambre 38
- Mur, chambre 37
- Fenêtre, chambre 37
- Mur, chambre 36
- Fenêtre, chambre 36
- Mur, chambre 35
- Fenêtre, chambre 35
- Mur, chambre 34
- Fenêtre, chambre 34
- Mur, chambre 33
- Fenêtre, chambre 33
- Mur, chambre 32
- Fenêtre, chambre 32
- Mur, chambre 31
- Fenêtre, chambre 31
- Mur, chambre 30
- Fenêtre, chambre 30
- Mur, chambre 29
- Fenêtre, chambre 29
- Mur, chambre 28
- Fenêtre, chambre 28
- Mur, chambre 27
- Fenêtre, chambre 27
- Mur, chambre 26
- Fenêtre, chambre 26
- Mur, chambre 25
- Fenêtre, chambre 25
- Tuyaux, placard chambre 45
- Sol, SDB chambre 45
- Plinthes, chambre 45
- Mur, placard chambre 47
- Mur, placard chambre 46
- Goulotte, chambre 47
- Fenêtre, chambre 47
- Goulotte, chambre 46
- Fenêtre, chambre 46
- Sol, SDB chambre 47
- Plinthe, SDB chambre 47
- Faïence, SDB chambre 47
- Conduit, SDB chambre 47
- Sol, SDB chambre 46
- Plinthe, SDB chambre 46
- Faïence, SDB chambre 46
- Conduit, SDB chambre 46

- Cloison, chambre 47
- Mur, chambre 47
- Cloison, chambre 46
- Mur, chambre 46
- Volet, Z46
- Radiateur, Z46
- Tube Iso, Z46
- Fenêtre, Z46
- Caisson volet, Z46
- Plinthe, Z42
- Cloison, Z42
- Encadrement, Z42
- Plinthe, Z43
- Cloison, Z43
- Encadrement, Z43
- Plinthe, Z44
- Cloison, Z44
- Encadrement, Z44
- Plinthe, Z45
- Cloison, Z45
- Encadrement, Z45
- Mur, Z41
- Volet, Z40
- Tube, Z40
- Fenêtre, Z40
- Coffret volet, Z40
- Tube, Z31
- Goulotte, Z30
- Tube, Z28
- Faïences, Z29
- Faïence, Z27
- Plinthe, Z27
- Plinthe, Z29
- Sol, Z25
- Tube, Z24
- Goulotte, Z24
- Porte et encadrement, Z23
- Porte et encadrement, Z21
- Porte et encadrement, Z33
- Garde corps, Z21
- Garde corps, Z33
- Plinthe, Z22
- Mur, Z22
- Goulotte, Z33
- Plinthe, Z16
- Sol, Z18
- Sol, Z14
- Tableau électrique, Z15
- Plinthe, Z20
- Tube, Z13
- Tableau électrique, Z12
- Tableau électrique, Z32
- Tableau électrique, Z34
- Tableau électrique, Z35
- Tableau électrique, Z36
- Goulotte, Z12
- Tube, Z12
- Goulotte, Z32

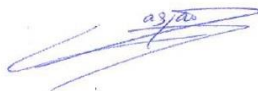
- Tube, Z32
- Goulotte, Z34
- Tube, Z34
- Goulotte, Z35
- Tube, Z35
- Goulotte, Z36
- Tube, Z36
- Plinthe, Z10
- Porte et encadrement, Z10
- Tube, Z10
- Tube, Z9
- Encadrement, Z9
- Plafond, Z3
- Plinthe, Z3
- Plafond, Z4
- Plinthe, Z4
- Tuyaux, Z6
- Conduit, Z6
- Goulotte, Z6
- Plafond, Z6
- Plinthe, Z6
- Sol, Z6
- Ecoulement, Z5
- Plafond, Z5
- Plinthe, Z5
- Sol, Z5
- Faïences, Z5
- Goulotte, Z5
- Tube, Z7
- Goulotte, Z2
- Tube, Z2
- Tableau électrique, Z2
- Conduit, Z2
- Tube Z1
- Goulotte, Z1
- Radiateur, Z1

6.2. Commentaires

Sans objet

Fait à AUGNY, le **07/10/2021**

Par : JORDAN GASPARD



SARL BE ENERG'AIRE

3 Rue LC Dagnaux

57685 AUGNY

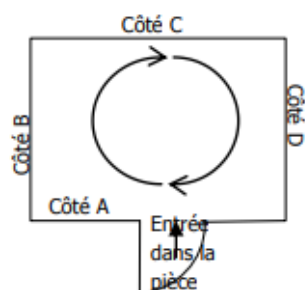
Tél : 07 61 52 32 54

Mail : energaire@energaire.fr

RCS METZ - SIREN : 523 839 744

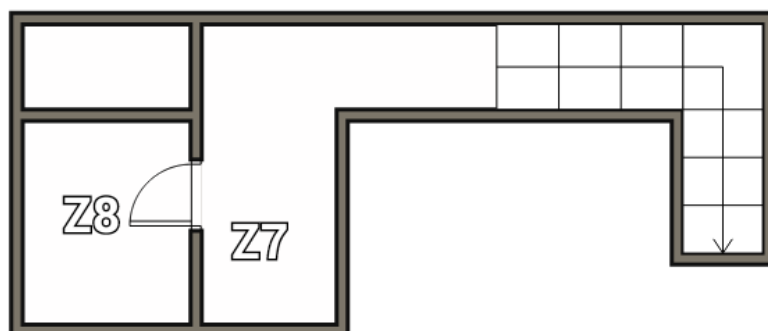
7. Annexes

7.1. Croquis

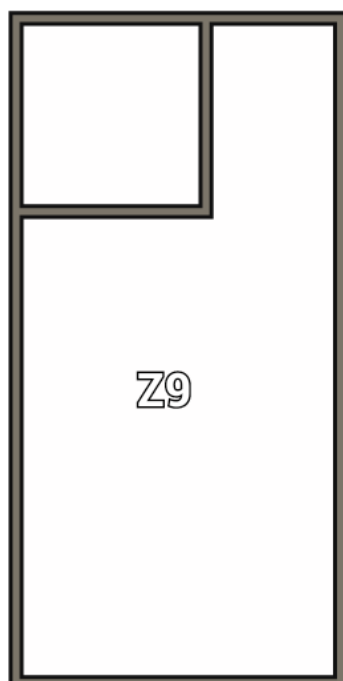


L'intérieur d'une pièce est repéré par les côtés (côté A, B, C, ...). La visite se fait dans le sens des aiguilles d'une montre, de gauche à droite, de bas en haut. Les ouvertures du côté sont repérées par leur numéro en commençant à gauche par l'élément 1 (porte 1, fenêtre 1, ...)

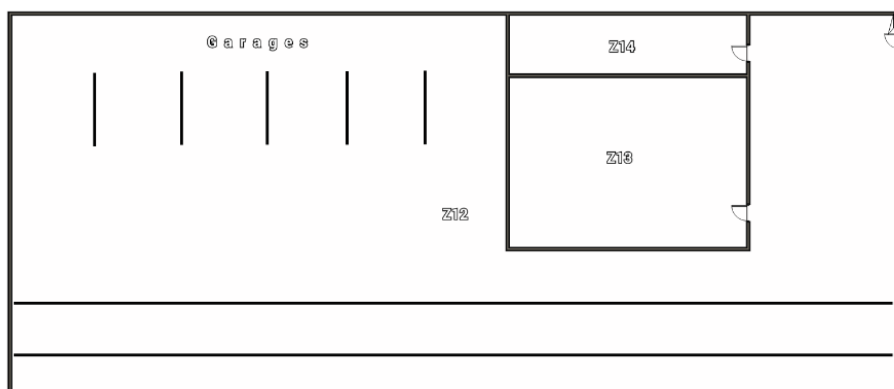
DEMI ETAGE RDC



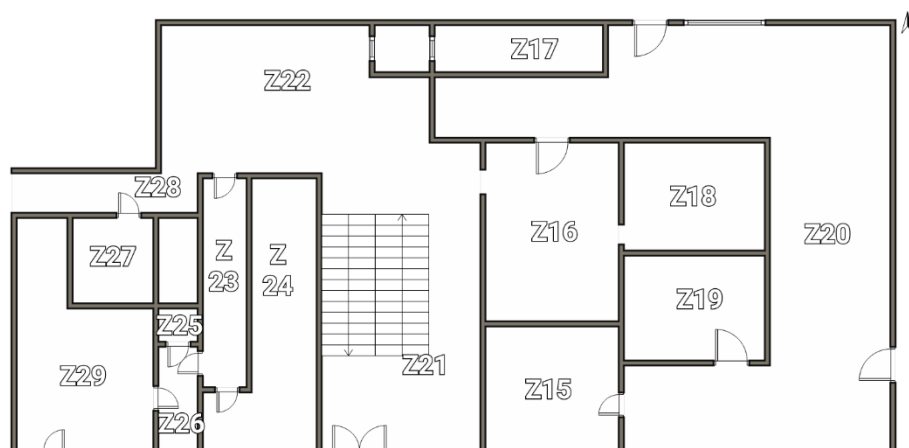
Sous-sol



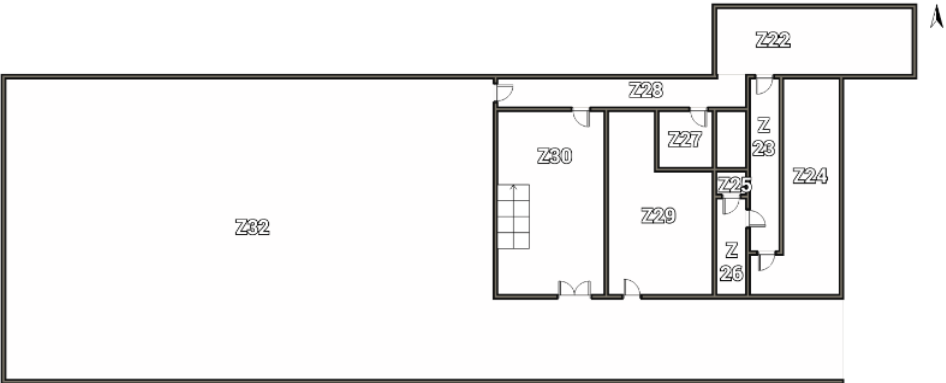
Rez de chaussée DROITE



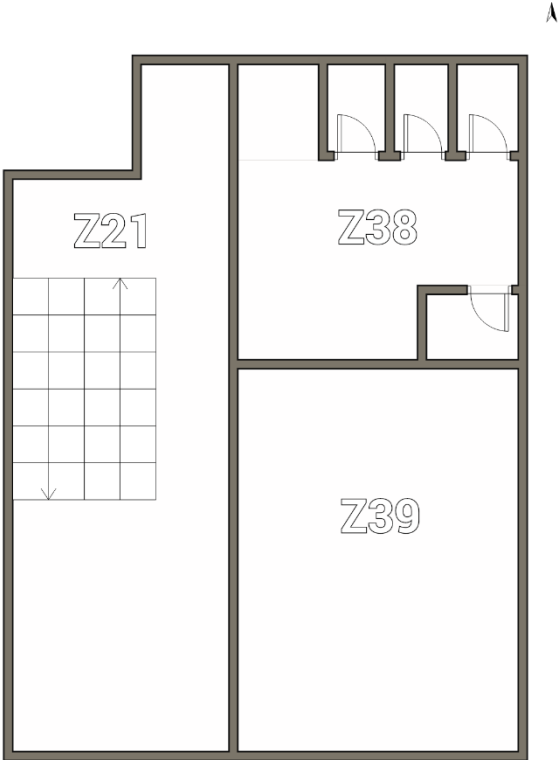
Rez de chaussée CENTRE



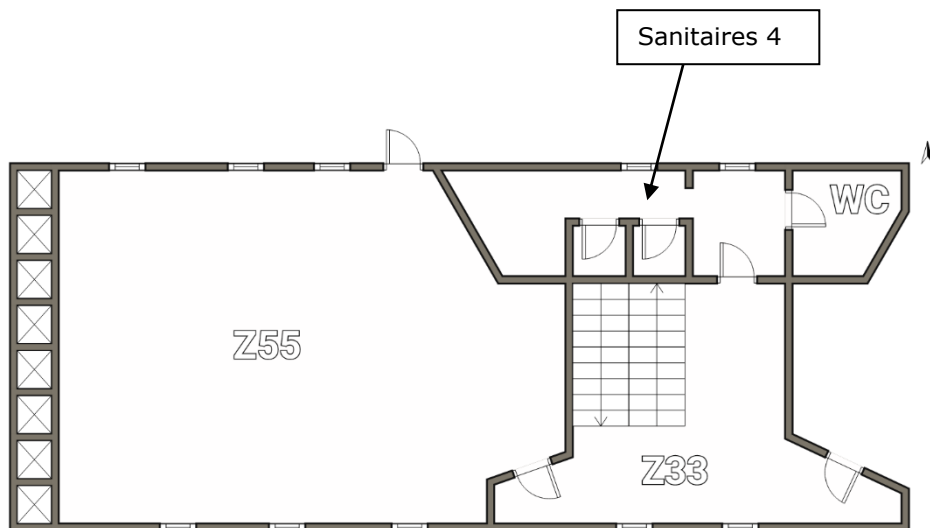
Rez de chaussée gauche



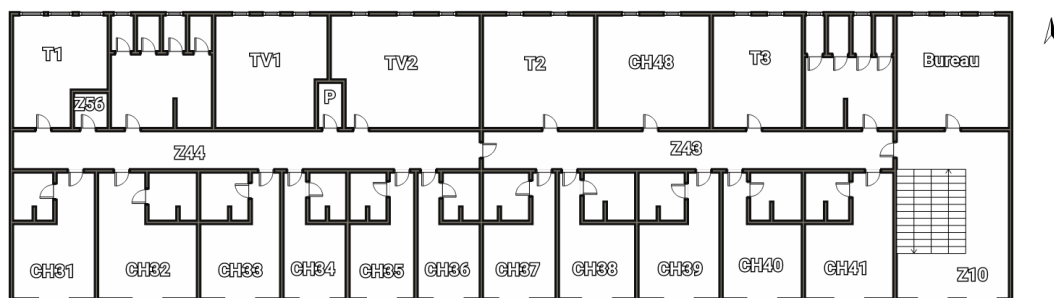
DEMI ETAGE GAUCHE



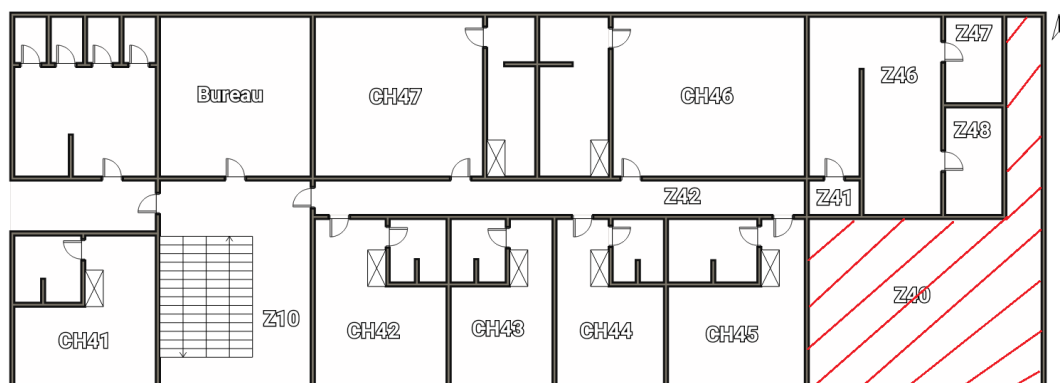
1^{ER} ETAGE GAUCHE



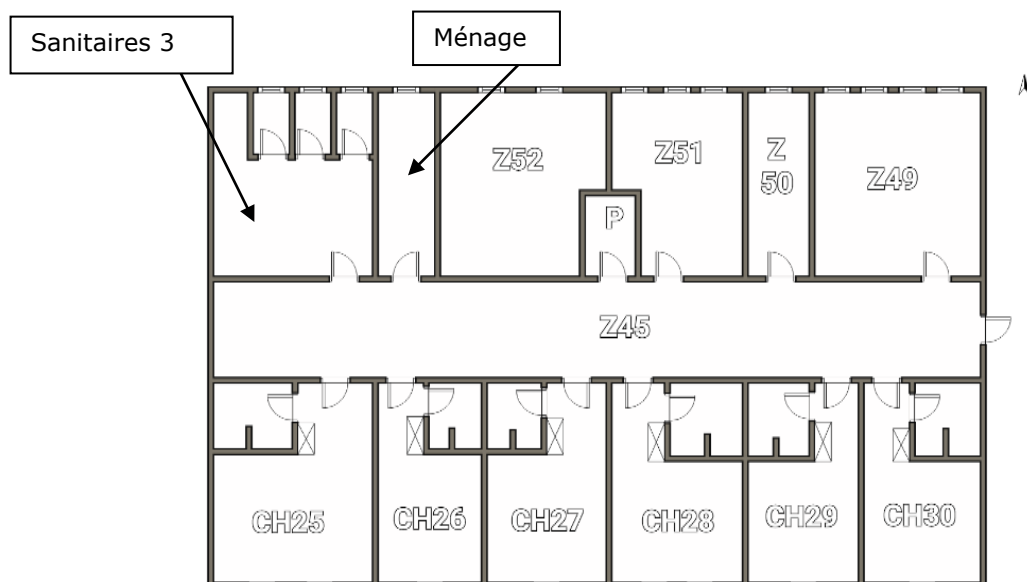
1ER ETAGE DROITE



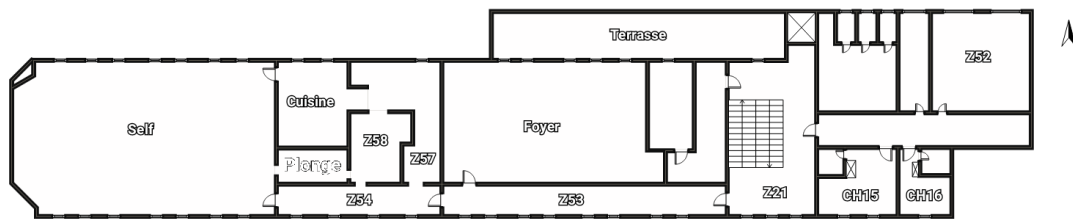
1^{ER} ETAGE DROITE



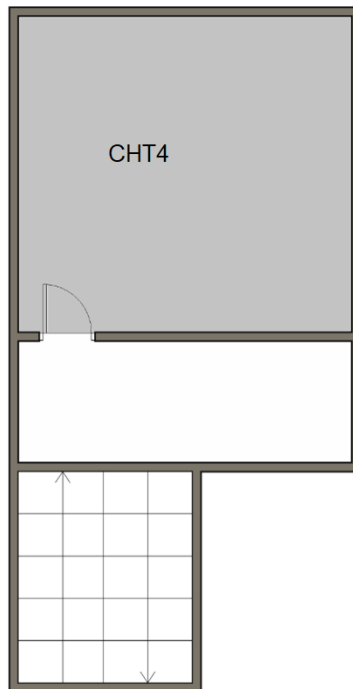
1^{ER} ETAGE CENTRE



1^{ER} ETAGE CENTRE



DEMI-PALIER ETAGE DROITE



7.2. Attestation du fabricant de l'appareil à fluorescence X

Néant

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine-t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers

- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation/réhabilitation et démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenaillage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- des conseils dans le choix des protections,
- une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

CARSAT du Centre
www.carsat-centre.fr
Tél 02 38 81 50 00
prev@carsat-centre.fr



OPPBTP Centre
www.preventionbtp.fr
Tél 02 38 83 60 21
orleans@oppbtp.fr



RSI région Centre
www.rsi.fr/centre
Tél 08 20 20 96 26



Les coordonnées des services de santé au travail sont disponibles sur le site de la DIRECCTE Centre :

www.centre.direccte.gouv.fr/les-services-de-sante-au-travail-en-region-centre

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention :

Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr)

Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)



7.4. Attestation sur l'honneur

Je soussigné, JORDAN GASPARD, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.



7.5. Certificat de compétences



Certificat N° C2363

Monsieur Jordan GASPARD

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

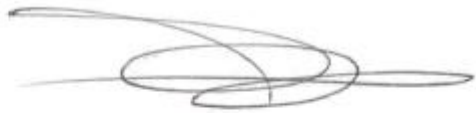
dans le(s) domaine(s) suivant(s) :



Amiante avec mention	Certificat valable Du 29/05/2017 au 15/11/2020	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 25/01/2018 au 24/01/2023	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 10/11/2016 au 09/11/2021	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 10/11/2016 au 09/11/2021	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le jeudi 25 janvier 2018

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative





LCC 17, rue Bornel - 81100 CASTRES
 F09 Certification de compétence version K 140415
 Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
 art au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

7.6. Attestation d'assurance



ATTESTATION D'ASSURANCE

Contrat d'assurance GLOBAL INGENIERIE

Période de validité : du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTE lard ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle GLOBAL INGENIERIE numéro 2 723539

1 – PERIMETRE DES MISSIONS PROFESSIONNELLES GARANTIES

Seules les missions suivantes sont garanties par le présent contrat :

CARZ : Relevés de mesures Loi CARREZ

DIAG : Diagnostic Amiante

DIDE : Diagnostic déchets de démolition selon Décret n°2011-610 du 31/05/11

DITI : Diagnostics Techniques Immobilières Décret n° 2006-1114 du 5/09/2006

2 – GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

La garantie objet du présent paragraphe s'applique:

- aux conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant à l'assuré à l'occasion de l'exploitation de son cabinet ou de sa société pour l'exercice de son activité ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.

3 – GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Cette garantie a vocation à couvrir les dommages causés aux tiers relevant de la responsabilité civile professionnelle de l'assuré en dehors des dispositions relevant des articles 1792 et suivants du code civil relatifs à la garantie décennale.

La garantie objet du présent paragraphe s'applique:

- aux missions professionnelles listées au paragraphe 1 ci-avant ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Schiltigheim,
Le 31/03/2021

PCOATD0005789389 01/04/2021 09:29

